RAPPORT ANNUEL

2017-2018

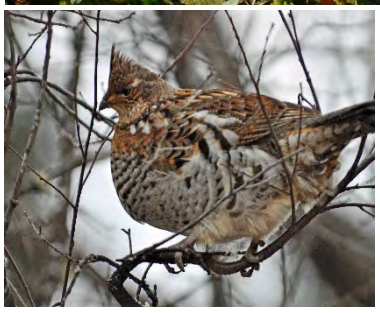

Agence Forestière des Bois-Francs

TABLE DES MATIÈRES

1. MESSAGE DU PRÉSIDENT 4
2. L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS 5
   2.1 SON INSTITUTION 5
   2.2 SON MANDAT 5
   2.3 SON TERRITOIRE 5
   2.4 SA STRUCTURE 6
   2.5 SES MEMBRES 7
   2.6 SON CONSEIL D'ADMINISTRATION 8
   2.7 SON COMITÉ EXÉCUTIF 10
   2.8 SON COMITÉ EXPERT 10
   2.9 SON PERSONNEL 11
3. LE RAPPORT DES ACTIVITÉS 12
   3.1 CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARTENAIRES 12
   3.2 CONTRIBUTIONS NON MONÉTAIRES DES PARTENAIRES 14
   3.3 LE PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES 15
   3.4 LE PROGRAMME DE MOBILISATION DES BOIS 17
   3.5 LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE 18
   3.6 PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR (PPMV) 19
      3.6.1 SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE VALEUR ... 19
      3.6.2 LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES 19
         3.6.2.1 FORMATION DES PROPRIÉTAIRES 19
         3.6.2.2 VISITES CONSEILS 20
         3.6.2.3 AMÉNAGEMENT DES FORÊTS FEUILLUES DÉGRADÉES 20
         3.6.2.4 KIOSQUES 20

3.6.3 PROJETS FORESTIERS....20
3.6.3.1 PROJET DE MOBILISATION POUR UNE INTENSIFICATION DE LA DE RÉCOLTE DE BOIS AU CENTRE-DU-QUÉBEC....20
3.6.3.2 PROMOUVOIR LE SECTEUR FORESTIER CENTRICOIS AUPRÈS DU PUBLIC ET DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DE LA RÉGION....21
3.6.3.3 MISE EN ŒUVRE DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT FORESTIER AFIN DE DIMINUER LA VULNÉRABILITÉ DES PEUPLEMENTS FORESTIERS DU SUD DU QUÉBEC AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DE FAVORISER LEUR ADAPTATION DANS UN CONTEXTE DE DENSITÉ ÉLEVÉE DE CERFS DE VIRGINIE....21
3.6.4 PROJETS MULTIRESSOURCES....22
3.6.4.1 RÉFECTION DE LA STRUCTURE DE RETENUE À L'EMBOUCHURE DU LAC KELLY....22
3.6.4.2 ÉLABORATION D'UN MODÈLE DE QUALITÉ DE L'HABITAT POUR LE PÉKAN AU CENTRE-DU-QUÉBEC....22
3.6.4.3 SENSIBILISATION DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS À L'ÉGARD DES ESPÈCES FAUNIQUES SENSIBLES À L'AMÉNAGEMENT FORESTIER ET INTÉGRATION DE LEURS BESOINS DANS LA PLANIFICATION FORESTIÈRE AU CENTRE-DU-QUÉBEC....23
3.6.4.4 CONSERVATION VOLONTAIRE DE MILIEUX HUMIDES FORESTIERS DANS LA RÉGION....23
3.6.4.5 SENSIBILISATION DES PROPRIÉTAIRES DE MARÉCAGES ARBORÉS DE LA RIVE SUD DU LAC-ST-PIERRE À LA CONSERVATION ACTIVE DE LEUR FORÊT....24
3.7 AUTRES ACTIVITÉS....24
3.7.1 RÈGLEMENT RELATIF AU DÉBOISEMENT DE LA MRC NICOLET-YAMASKA....24
3.7.2 JOURNÉE FORESTIÈRE ET ACÉRICOLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC....24
3.7.3 CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE DE LA RIVIÈRE NICOLET DANS LE CADRE D'UN PROJET DE RÉFECTION DU BARRAGE ZACHÉE-LANGLAIS À VICTORIAVILLE....25
3.7.4 CERTIFICATION FORESTIÈRE....25
4. PLAN D'ACTION....25
5. BUDGET PRÉVISIONNEL 2018-2019....32

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE I LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON 2017-2018

ANNEXE II LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX SYLVICOLES 2017-2018

ANNEXE III LES ÉTATS FINANCIERS CLOS AU 31 MARS 2018

ANNEXE IV LES REVENUS ET DÉPENSES PAR PROJET 2017-2018

1. MESSAGE DU PRÉSIDENT

Comme tout le monde le sait, 2017 fut une année d'élection au niveau municipal. Après 26 années comme maire de la municipalité d'Aston-Jonction, j'ai décidé de ne pas solliciter un nouveau mandat. Je calcule qu'après tant d'années à la mairie, le temps était venu de passer le flambeau. Cette décision a eu nécessairement des répercussions sur les tables de travail où j'étais présent. N'étant plus maire, je ne peux donc plus représenter la MRC de Nicolet-Yamaska sur ces tables de travail et l'Agence n'y échappe pas.

Suite aux élections, les représentants municipaux ont manifesté la volonté que je poursuive mon mandat à la présidence de l'Agence. Ainsi, suite à la concertation des partenaires de l'Agence, le Conseil d'administration m'a offert de continuer à assurer la présidence. Ce mandat, je l'ai accepté sur la base de la confiance que les membres du CA m'ont démontrée. Le Conseil d'administration est formé de gens très diversifiés et compétents. Les échanges sont respectueux et riches en information. Je suis donc bien heureux d'avoir le privilège de poursuivre mon travail avec cette équipe.

Les élections municipales ont créé beaucoup de mouvements au sein de la composition du Conseil d'administration. Outre mon départ à la mairie de ma municipalité, M. Claude Bahl de la MRC Drummond, avec près de 13 ans comme administrateur à l'Agence, et M. Michel Berthiaume délégué de la MRC de l'Érable pour 2 années n'ont pas sollicité de nouveaux mandats à leur mairie respective. Je les remercie sincèrement pour leur implication dans les travaux de l'Agence. Mme Denise Gendron (MRC Nicolet-Yamaska), M. Stéphane Dionne (MRC Drummond) et M. Éric Chartier (MRC de l'Érable) ont débuté leur mandat au cours de l'hiver dernier et je leur souhaite la plus cordiale des bienvenues.

La mise en application du nouveau programme d'aide financière en était à sa deuxième année d'implantation. Et tout comme l'année précédente, l'utilisation des fonds octroyés en allocations budgétaires aux agents de livraison ne fut pas aisée. Cette situation a amené le Conseil d'administration à revoir son mode de distribution de l'enveloppe budgétaire pour la réalisation des travaux sylvicoles dans le cadre du Programme régulier de l'Agence. Ainsi, les nouvelles règles devraient permettre, je l'espère, d'investir annuellement toutes les sommes disponibles pour les travaux d'aménagement.

La mobilisation des bois est toujours au cœur des préoccupations des partenaires de la forêt privée. Dans le cadre de son plan d'action, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs avait fixé un objectif pour la région du Centre-du-Québec de 299 550 m^3 de bois à livrer aux usines de transformation sur la base de l'année civile 2017. Les compilations des volumes livrés effectuées par la Fédération de producteurs forestiers du Québec montrent que l'objectif a été largement dépassé avec plus de 325 600 m^3. La mobilisation des partenaires, avec au premier chef les producteurs de bois, a bien fonctionné!

Ce défi de mobilisation des bois se poursuivra encore pour au moins les trois prochaines années puisque le Gouvernement du Québec a octroyé à l'Agence une subvention pour laquelle le montant a été entièrement versé à la fin de l'année 2017-2018. Cette subvention sera utilisée de la même façon que pour le programme de mobilisation des bois qui vient de se terminer. Les partenaires de la forêt privée du Centre-du-Québec devront donc être encore en action pour atteindre les objectifs de mobilisation des bois jusqu'en 2021.

Je remercie les membres du Conseil d'administration pour la confiance qu'ils m'accordent en me confiant la présidence de l'Agence. Je remercie également le personnel du bureau qui contribue grandement au développement et à l'épanouissement de l'organisme.

Je vous souhaite une belle assemblée!

2. L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

2.1 SON INSTITUTION

L'Agence Forestière des Bois-Francs a été instituée le 13 novembre 1996 suite aux travaux des partenaires de la forêt privée lors de la tenue du Sommet sur la forêt privée en 1995. L'Agence est une personne morale à but non lucratif et son fonctionnement est régi par les articles 335 à 354 du Code civil du Québec.

2.2 SON MANDAT

La *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* stipule que l'agence a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées du territoire du Centre-du-Québec, en particulier par :

- L'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV);
- Le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

À cette fin, l'Agence favorise la concertation entre les personnes ou organismes concernés par ses activités.

2.3 SON TERRITOIRE

Le territoire de l'Agence forestière des Bois-Francs couvre la région administrative du Centre-du-Québec. Il s'étend sur 7 261 km^2 et 93 % de ce dernier appartient au domaine privé. La population de la région regroupe près de 245 610 personnes. Celle-ci est répartie en 80 municipalités qui sont regroupées en cinq (5) municipalités régionales de comté (MRC) et 2 territoires autochtones.

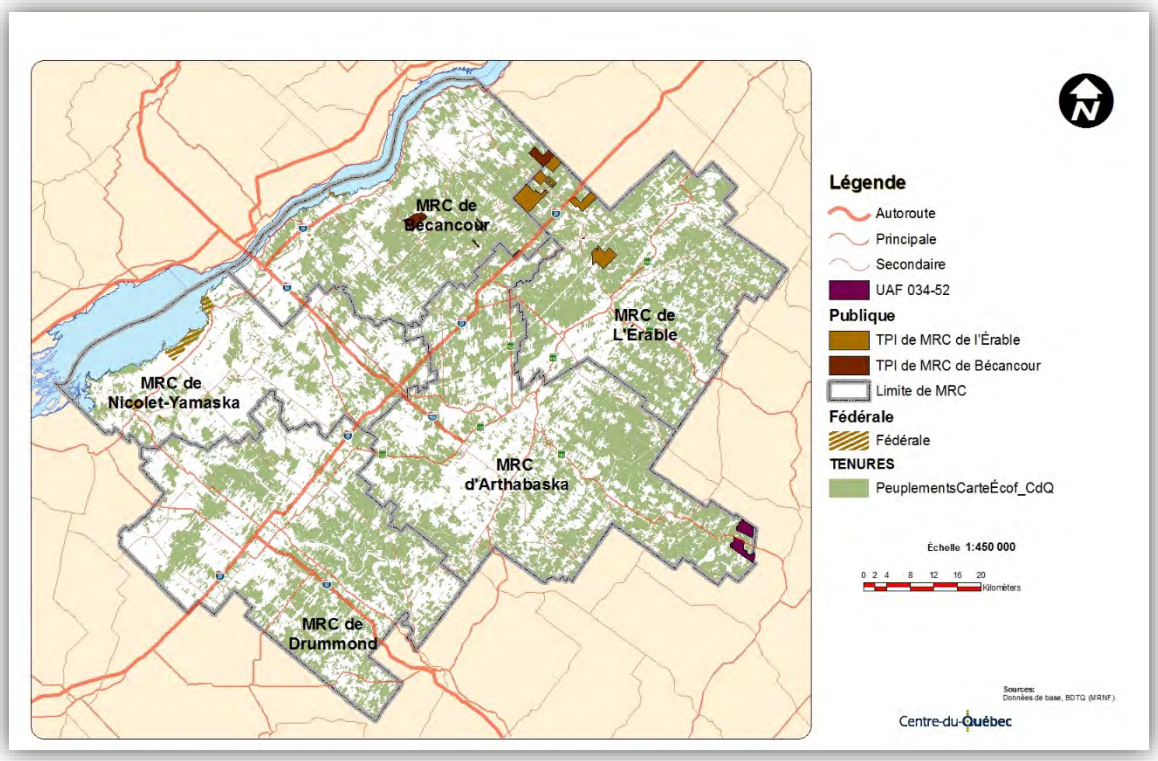

Le territoire forestier de l'Agence se caractérise par :

- 3 grandes zones écologiques : Érablière à caryer, Érablière à tilleul et Érablière à bouleau jaune
- 2 zones topographiques : Plaine du St Laurent et Coteaux des basses Appalaches
- Plus de 348 500 ha boisés, ce qui représente 51 % de la superficie totale de la région
- 38 % en forêts feuillues, 36 % en forêts mixtes, 19 % en forêts résineuses et 7 % en régénération
- 90 % des forêts au stade jeune et 10 % en forêts matures

Les propriétaires de boisés de la région se caractérisent par :

- 9 500 propriétaires de boisés
- 2 289 propriétaires ayant le statut de producteur forestier
- Superficie moyenne de leurs boisés : 47 ha
- Âge moyen des producteurs forestiers : 58 ans

MRC	Superficie forestière	%	Superficie totale[1]	%
Arthabaska	103 519 ha	29,7	183 685 ha	27,5
Bécancour	62 253 ha	17,9	110 200 ha	16,5
Drummond	71 919 ha	20,6	155 491 ha	23,2
Érable	80 218 ha	23,0	122 084 ha	18,2
Nicolet-Yamaska	30 594 ha	8,8	97 853 ha	14,6
TOTAL	**348 503 ha**		**669 313 ha**	

2.4 SA STRUCTURE

Conformément aux décisions découlant du Sommet sur la forêt privée de 1995, l'Agence est formée de quatre partenaires, soit : Le monde municipal, les industries de la transformation du bois, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les propriétaires de boisés.

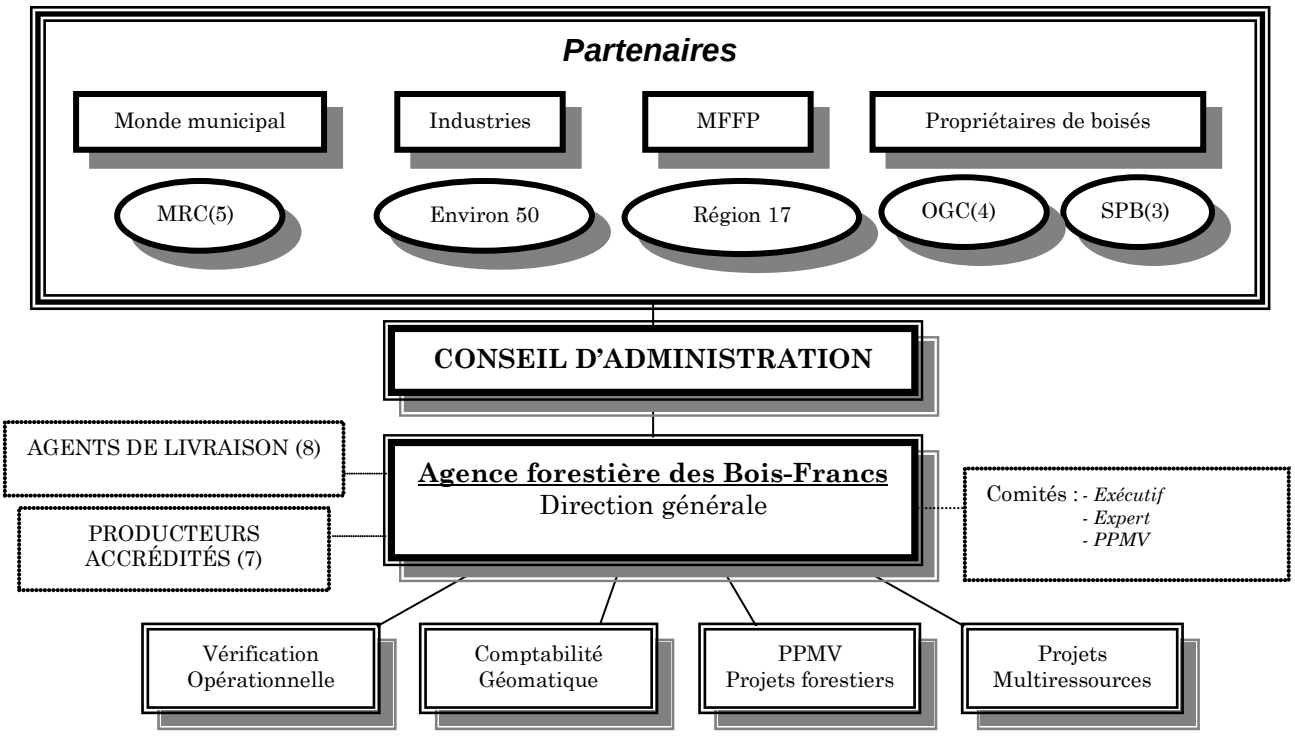

[1] Superficie sans eau

2.5 SES MEMBRES

En vertu du statut et des règlements de l'Agence forestière des Bois-Francs, il est possible pour les acteurs forestiers impliqués dans la région Centre-du-Québec d'en devenir membres. Il existe deux statuts de membres au sein de l'Agence : les membres réguliers et les membres associés.

Les membres réguliers

Selon l'article 138 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, peut être admis comme membre régulier de l'Agence, toute **personne morale** ou **organisme** œuvrant sur le territoire de l'Agence et faisant partie de l'une ou l'autre des catégories et sous-catégories de membres suivantes :

- Les **municipalités** incluant les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales;
- Les **organismes reconnus de producteurs forestiers**, lesquels se divisent en deux sous-catégories : les organismes de gestion en commun (OGC) et les syndicats de producteurs de bois (SPB/SPF);
- Les **titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois**, tels que : les industriels du sciage, des pâtes et papiers, des panneaux, déroulage, etc.

Les membres réguliers en date du 31 mars 2018 sont :

Dans la catégorie : Les municipalités

Organismes	
MRC Arthabaska	MRC
MRC Bécancour	MRC
MRC Drummond	MRC
MRC Érable	MRC
MRC Nicolet-Yamaska	MRC

Dans la catégorie : Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

Organismes	
Kruger Wayagamack inc.	Sciage
Scierie Preverco inc.	Sciage
Vexco inc.	Sciage

Dans la catégorie : <u>Les organismes reconnus de producteurs forestiers</u> **Organismes**	**Sous-catégorie**
Aménagement forestier coopératif de Wolfe	OGC
Groupement agroforestier Lotbinière-Mégantic	OGC
Groupement forestier Nicolet-Yamaska	OGC
Société sylvicole Arthabaska-Drummond	OGC
Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec	SPB
Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	SPB
Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec	SPB

<u>Les membres ASSOCIÉS</u>

Selon l'article 139 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*, peut être admis comme membre associé: toute personne ou organisme œuvrant sur le territoire du Centre-du-Québec, ayant des intérêts connexes à ceux de l'Agence et étant intéressé à promouvoir les objectifs de celle-ci. Cependant les membres associés ne bénéficient pas du cens d'éligibilité au conseil d'administration ni au droit de vote aux assemblées des membres. Toutefois, ils ont le droit d'assister à ces assemblées et même d'y prendre la parole.

Les membres associés en date du 31 mars 2018 sont :

Conseillers forestiers de la région de Québec	Agent de livraison

2.6 SON CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à son règlement intérieur, le conseil d'administration de l'Agence est composé de quinze (15) administrateurs représentant le Ministre (2), le milieu municipal (5), les propriétaires de boisé (2 SPB/SPF et 2 OGC) et l'industrie forestière (4).

Chaque groupe jouit d'un nombre égal de voix même si le nombre d'administrateurs est différent d'un groupe à l'autre.

Le conseil d'administration assure la gestion des affaires de l'Agence. Il exerce ses pouvoirs par voie de résolutions, étudie toute question qui lui est soumise par l'assemblée générale et veille à la bonne administration de l'Agence. Les décisions du conseil d'administration sont prises sur la base du consensus, c'est-à-dire lorsque tous les administrateurs se rallient à la décision proposée. Lorsque le consensus n'est pas possible, la décision est prise sur la base de la politique de fonctionnement du conseil d'administration et du conseil exécutif.

Au 31 mars 2018, le Conseil d'administration de l'Agence était composé de :

Groupes	***Administrateur***	***Organisme***	***Mandat***
	Pierre Gaudet, Président		
Ministre	Jean-Marc Blais	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	n/a
	Yves Gauvreau		n/a
Monde municipal	Éric Chartier	MRC de l'Érable	2017-2018
	Stéphane Dionne	MRC de Drummond	2016-2018
	Denise Gendron	MRC de Nicolet-Yamaska	2016-2018
	Mario Lyonnais	MRC de Bécancour	2017-2019
	François Marcotte	MRC d'Arthabaska	2017-2019
Industrie	Marc-Antoine Belliveau	Kruger	2017-2019
	David Boisvert	Vexco inc.	2016-2018
	Alain Thibeault	Préverco	2016-2018
	Siège vacant		
Propriétaires (OGC)	Gaston Martineau	Groupement agroforestier Lotbinière-Mégantic	2017-2019
	André Morin	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	2016-2018
Propriétaires (SPB/SPF)	Caroline Houde	Syndicat propriétaires forestiers région Québec	2017-2019
	Ghislain Leblond	Syndicat producteurs bois Centre-du-Québec	2016-2018

Le conseil d'administration s'est réuni à cinq (5) occasions au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2018. Les principaux sujets sur lesquels l'attention du Conseil d'administration a été portée sont :

- L'adoption du budget administratif, de la programmation des travaux, de l'accréditation des agents de livraison et producteurs forestiers ainsi que des allocations budgétaires;
- Suivi de la vérification opérationnelle;
- Le plan d'actions 2017-2018
- Suivi des contributions financières des industries forestières;
- Suivi des livraisons de bois dans le cadre du Programme de mobilisation des bois
- Suivi de la mise en place du nouveau programme d'aide financière;
- La réglementation municipale
- Les enjeux relatifs aux milieux humides;
- L'implication de l'Agence pour des mandats externes;
- Le suivi des travaux d'aménagement intégré et multiressources;
- Participation à la Table du ministre sur la forêt privée;
- Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec;

2.7 SON COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif réalise une analyse préliminaire des orientations et des affaires nouvelles. Les séances se déroulent selon la même approche que les réunions du conseil d'administration, c'est-à-dire : administration, décision, discussion, information et varia. Le point « Décision » génère des décisions à caractère administratif et technique et des recommandations ou des scénarios pour discussion ou décision au conseil d'administration.

Au 31 mars 2018, le comité exécutif était composé de :

GROUPES	ADMINISTRATEUR	ORGANISME
Monde municipal	Pierre Gaudet, président	
Propriétaires (SPB)	Ghislain Leblond, vice-président	Syndicat des producteurs de bois Centre-du-Québec
Propriétaires (OGC)	Gaston Martineau	Groupement agroforestier Lotbinière-Mégantic
Industrie	David Boisvert	Vexco inc.
Ministre	Jean-Marc Blais	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Les membres du comité exécutif ne se sont pas réunis au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2018.

2.8 SON COMITÉ EXPERT

Les membres du comité expert sont mandatés par le conseil d'administration pour étudier certains aspects plus techniques liés à la livraison des programmes.

Au 31 mars 2018, le comité expert était composé de :

GROUPES	REPRÉSENTANT	ORGANISME
Monde municipal	François Marcotte, président	MRC d'Arthabaska
Ministre	Jean-Marc Blais	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Propriétaires (OGC)	Éric Frigon	Groupement forestier Nicolet-Yamaska
	Alexandre Guay-Picard	Société sylvicole d'Arthabaska-Drummond
Propriétaires (SPB/SPF)	Caroline Houde	Syndicat des propriétaires forestiers région Québec
	Ghislain Leblond	Syndicat des producteurs bois Centre-du- Québec
Industrie forestière	David Boisvert	Vexco inc.
Propriétaires accrédités	Marcel Boilard	Producteur forestier

Les membres du comité expert ne se sont pas réunis au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2018.

2.9 SON PERSONNEL

Le personnel de l'Agence voit à appliquer les décisions découlant du Conseil d'administration. Il soutient aussi administrativement et techniquement les agents de livraison dans leurs activités. Mandatés par le Conseil d'administration, ils sont également présents sur différentes tables de travail telles les Organismes de bassin-versant, le Conseil régional en environnement du Centre-du-Québec et l'Association forestière du Sud du Québec.

Le personnel de l'Agence est composé de :

Céline Brault, tech. adm.	Adjointe à la direction Gestion comptable Soutien administratif aux programmes Soutien administratif général Géomatique Secrétariat
Amélie Collard, biol. M. Sc.	Coordonnatrice en aménagement multiressources Projets multiressources Soutien et mise en œuvre du PPMV
Guy Larochelle, ing. f.	Directeur général Gestion des programmes d'aménagement Gestion du personnel Secrétaire du Conseil d'administration Responsable de l'Agence
Steve Lemay, tech. for.	Agent vérificateur Vérification opérationnelle des programmes d'aide Support technique aux agents de livraison Soutien technique autres projets forestiers Journée de démonstration forestière
Laurence Saucier, ing. f. M. Sc. (11 mois)	Chargée de projets Suivi et mise en œuvre du PPMV Projet de mobilisation pour la récolte des bois Règlement d'abattage pour la MRC Nicolet-Yamaska Projets forestiers spéciaux

3. LE RAPPORT DES ACTIVITÉS

L'Agence forestière des Bois-Francs présente son rapport d'activités pour l'exercice financier 2017-2018. Ce rapport couvre les activités du 1er avril 2017 au 31 mars 2018. L'Agence complète ainsi sa vingt-deuxième année d'opération depuis sa création en 1996.

3.1 CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES DES PARTENAIRES

La réalisation de travaux sylvicoles et le fonctionnement de l'Agence se fait grâce à la contribution financière directe de deux partenaires soit, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois qui s'approvisionnent en bois provenant des forêts privées du territoire de l'Agence.

PARTENAIRE	2016-2017	**2017-2018**
Ministre « programme régulier »	1 896 200 $	**1 896 200 $**
Ministre « programme de mobilisation des bois »	299 839 $	**239 256 $**
Industrie[2]	324 528 $	**300 849 $**
TOTAL	2 520 567 $	**2 436 305 $**

Par décret du gouvernement du Québec, la contribution des industriels a été fixée à 1,00$/m^{3}s du 26 octobre 2011 à ce jour. Les 36 usines qui ont contribué au financement de l'Agence en 2017-2018 sont, par ordre alphabétique, les suivantes :

9009-6645 QC inc (Moulin St-André)
9315-8996 Qc inc (Div St-Roch-de-Mékinac)
Adélard Goyette et fils Ltée.
Armand Duhamel et fils inc.
Bardeaux et cèdres St-Honoré
Blanchette et Blanchette inc.
Bois Daaquam inc.
Bois de sciage Lafontaine inc.
Bois Hunting inc.
Carrier et Bégin inc.
Clermond Hamel Ltée
Corp. Internationale Masonite (IMM)
Fontaine inc.
Groupe Crête Division Riopel inc.
Industries Maibec (St-Pamphile)
Kruger Wayagamack inc.
Les Bois Poulin inc.
Les Paniers P. & P. inc.
Les Planchers Mercier inc.
Les Produits forestiers D.G. Ltée
Les Spécialistes du Bardeau de Cèdre inc.
Matériaux Blanchet inc.
Mobilier Rustique inc.
Papiers Domtar inc. (Windsor)
Produits forestiers Arbec senc
René Bernard inc. (Inrené Grondin inc.)
Scierie Alexandre Lemay et fils
Scierie Carrière Sawmill Ltée
Scierie Lapointe et Roy Ltée
Scierie Lauzé inc.
Scierie Preverco inc.
Scierie Tech inc.
Scierie West Brome inc.
Silicium Québec sec
Stella Jones inc.
Vexco inc.

[2] En 2017-2018, la contribution des industries inclut un montant de 6,76 $ reçus pour des prélèvements antérieurs à l'année d'exercice

Les tableaux qui suivent montrent les résultats de l'année en termes de déclarations d'achat de volumes de bois par les industries forestières, et ce, par territoire de MRC et par essence.

VOLUME DE BOIS PRÉLEVÉ PAR MRC (m^3s.)

MRC	2016-2017	**2017-2018**
Arthabaska	97 383	**97 059**
Bécancour	59 245	**57 448**
Drummond	29 700	**17 271**
Érable	114 123	**110 344**
Nicolet-Yamaska	24 042	**18 721**
TOTAL	324 493	**300 843**

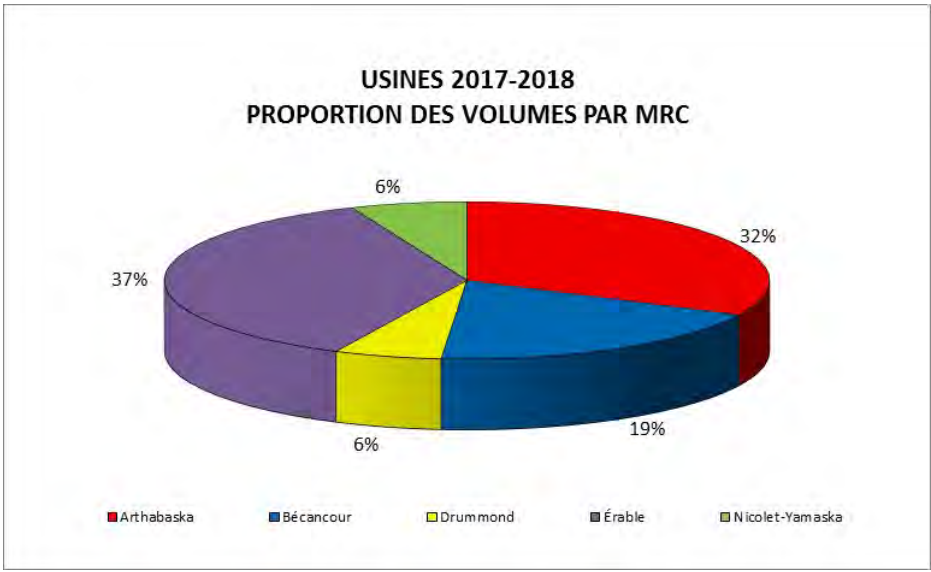

VOLUME DE BOIS PRÉLEVÉ PAR ESSENCE OU GROUPE D'ESSENCES (m^3s.)

ESSENCE	2016-2017	**2017-2018**
Sapin et épinette	116 310	**121 377**
Mélèze	1 540	**6**
Pins	33 034	**27 028**
Pruche	3 271	**3 467**
Thuya	4 603	**5 655**
Résineux mélangés	78 586	**77 554**
Bouleau jaune	167	**134**
Bouleau à papier	32	**59**
Érable rouge	134	**68**
Érable à sucre	112	**90**
Feuillus autres	42 842	**30 742**
Peupliers	43 864	**34 661**
TOTAL	324 493	**300 843**

Selon les données des Syndicats de producteurs de bois présents sur le territoire de l'Agence, voici, en fonction de la possibilité forestière calculée dans le PPMV, les livraisons de bois en m^3 solides, au cours des 5 dernières années :

Groupes d'essence	Possibilité forestière	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018
Sapin, épinette, pin gris	215 522	156 986	159 948	169 679	168 767	169 808
Autres résineux	136 166	43 860	62 855	48 435	69 185	66 999
Feuillus mélangés	584 029	23 115	16 674	11 000	33 782	27 634
Peupliers	81 124	39 078	41 616	46 410	46 239	42 745
Total	**1 016 841**	**263 039**	**281 093**	**275 524**	**317 973**	**307 186**

Globalement, les volumes récoltés en 2017-2018 représentent 30% de la possibilité forestière comparativement à 31% l'année précédente. Par ailleurs, il s'agit d'une augmentation de 11% par rapport à l'année 2015-2016 (année précédente au programme de mobilisation des bois) du volume de bois mis en marché. Les efforts de mobilisation des bois auront eu, encore cette année, certains effets positifs sur la récolte. Ces volumes ne tiennent toutefois pas compte du volume récolté pour le bois de chauffage.

3.2 CONTRIBUTIONS NON MONÉTAIRES DES PARTENAIRES

Cette année encore, les partenaires ont supporté leur Agence à divers degrés en s'impliquant sur les conseils, les comités et autres appuis. L'estimation de la valeur des contributions non monétaires apparaît ci-après :

Groupes	***Organisme***	***Valeur***	***Total***
Ministre	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	2 450 $	2 450 $
Monde municipal	MRC d'Arthabaska	2 100 $	7 350 $
	MRC de Bécancour	1 050 $	
	MRC de Drummond	1 050 $	
	MRC de l'Érable	1 400 $	
	MRC de Nicolet-Yamaska	1 750 $	
Industrie	Kruger	700 $	2 800 $
	Préverco	700 $	
	Vexco inc.	1 400 $	
Propriétaires (OGC)	Groupement agroforestier Lotbinière-Mégantic	350 $	3 150 $
	Groupement forestier Nicolet-Yamaska	1 400 $	
	Société sylvicole Arthabaska-Drummond	1 400 $	
Propriétaires (SPB)	Syndicat des producteurs de bois du Centre Québec	1 400 $	3 500 $
	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec	2 100 $	
	Total des contributions:	**19 250 $**	**19 250 $**

3.3 LE PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Le programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées de l'Agence offre une assistance financière aux producteurs forestiers reconnus afin de réaliser des travaux forestiers de mise en valeur sur leur propriété. Pour être admissible au programme d'aide, tout producteur forestier doit être reconnu en vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*. Ainsi, le producteur forestier doit posséder une superficie forestière d'au moins 4 hectares, dotée d'un plan d'aménagement forestier et s'enregistrer auprès d'un bureau d'enregistrement mandaté par le Ministre.

Dans le cadre du programme régulier, en 2017-2018, 1 979 154 $ en aide financière ont été versés à des producteurs forestiers reconnus pour la réalisation de travaux de mise en valeur. Un total de 362 producteurs ont bénéficié du programme pour une aide financière moyenne de 5 467 $/producteur, tous travaux confondus. Aussi, des travaux sylvicoles de récolte de bois ont été réalisés sur 354 ha sans aide financière pour l'exécution tout en bénéficiant d'une aide financière pour les services techniques livrés par les agents de livraison.

À noter qu'en regard de la décision du Rendez-vous de la forêt privée relative aux attentes de l'industrie forestière par rapport à l'utilisation des fonds provenant de leurs contributions, le Conseil d'administration a résolu de maintenir le niveau d'efforts consentis antérieurement dans la réalisation de travaux commerciaux. Toutefois, les partenaires ont mobilisé leurs efforts afin d'augmenter la récolte de bois tel que demandé par le MFFP dans le cadre de son plan stratégique. L'ensemble des traitements commerciaux ont permis de récolter 98 156 m^3 de bois soit 41% de plus que l'année précédente.

QUANTITÉ PAR GROUPE DE TRAVAUX
PROGRAMME RÉGULIER

TRAITEMENT	2016-2017	**2017-2018**
Préparation de terrain	246 ha	**194 ha**
Mise en terre	409 256 plants	**487 972 plants**
Entretien de plantation	315 ha	**300 ha**
Traitements non commerciaux	60 ha	**79 ha**
Traitements commerciaux	1 418 ha	**1 899 ha**

AIDE FINANCIÈRE PAR GROUPE DE TRAVAUX
PROGRAMME RÉGULIER

TRAITEMENT	2016-2017	%	2017-2018	%
Préparation de terrain	239 045 $	14,6 %	**190 193 $**	**9,6 %**
Mise en terre	171 551 $	10,4 %	**240 207 $**	**12,1 %**
Entretien de plantation	401 722 $	24,5 %	**445 649 $**	**22,5 %**
Traitements non commerciaux	64 928 $	4,0 %	**99 627 $**	**5,1 %**
Traitements commerciaux	763 125 $	46,5 %	**1 003 478 $**	**50,7 %**
TOTAL	1 640 371 $	100 %	**1 979 154 $**	**100 %**

AIDE FINANCIÈRE PAR MRC
PROGRAMME RÉGULIER

MRC	2016-2017		2017-2018		Objectif
	Montant	%	**Montant**	**%**	**%**
Arthabaska	548 216 $	33,4 %	**700 303** $	**35,4 %**	**29,7 %**
Bécancour	363 472 $	22,2 %	**425 659** $	**21,5 %**	**17,9 %**
Drummond	248 138 $	15,1 %	**194 611** $	**9,8 %**	**20,6 %**
Érable	424 663 $	25,9 %	**557 156** $	**28,1 %**	**23,0 %**
Nicolet-Yamaska	55 882 $	3,4 %	**101 426** $	**5,2 %**	**8,8 %**
TOTAL	1 640 371 $	100 %	**1 979 154** $	**100 %**	**100 %**

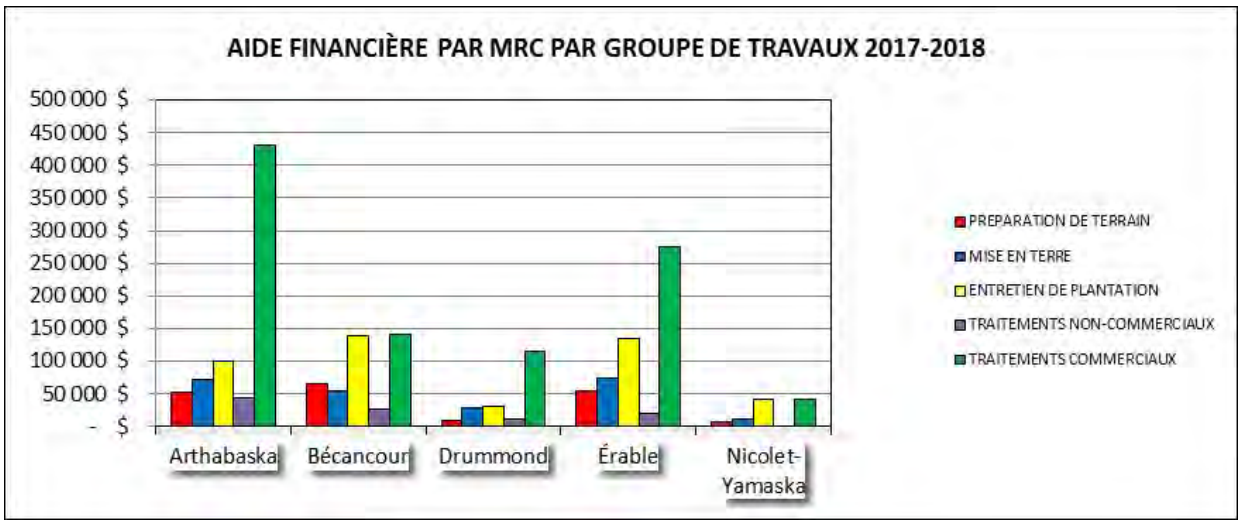

3.4 LE PROGRAMME DE MOBILISATION DES BOIS

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a mis à la disposition des producteurs forestiers du Québec un montant supplémentaire de 6 M$ par année pour deux ans (2016-2017 et 2017-2018) dans le cadre du Programme de mobilisation des bois qui est apparenté au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées. Ce Programme s'inscrit dans le cadre de la réalisation du plan stratégique du MFFP et est dédié à la réalisation de travaux commerciaux dans le but de stimuler la récolte de bois par les producteurs forestiers.

Le Programme de mobilisation des bois est administré de la même façon que le Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées. Pour la région du Centre-du-Québec, c'est une somme de 239 256 $ qui est ainsi venue bonifier le Programme régulier de l'Agence.

Dans le cadre de ce Programme, un montant de 223 702 $ a été versé en aide financière pour la réalisation de travaux de mise en valeur visant la récolte de bois. Un total de 62 producteurs ont bénéficié du programme pour une aide financière moyenne de 3 608 $/producteur.

L'ensemble des traitements commerciaux réalisés sur 275 ha ont permis de récolter 23 325 m^3 de bois soit une diminution de 26% par rapport à l'année précédente. Le budget précédent était toutefois supérieur de 26%.

AIDE FINANCIÈRE PAR MRC
PROGRAMME DE MOBILISATION DES BOIS

MRC	2016-2017		2017-2018	
	Montant	%	**Montant**	**%**
Arthabaska	131 551 $	46,7 %	**98 277 $**	**43,9 %**
Bécancour	82 039 $	29,1 %	**39 762 $**	**17,8 %**
Drummond	15 588 $	5,5 %	**21 752 $**	**9,7 %**
Érable	46 483 $	16,5 %	**62 956 $**	**28,1 $**
Nicolet-Yamaska	6 137 $	2,2 %	**955 $**	**0,5 %**
TOTAL	281 798 $	100 %	**223 702 $**	**100 %**

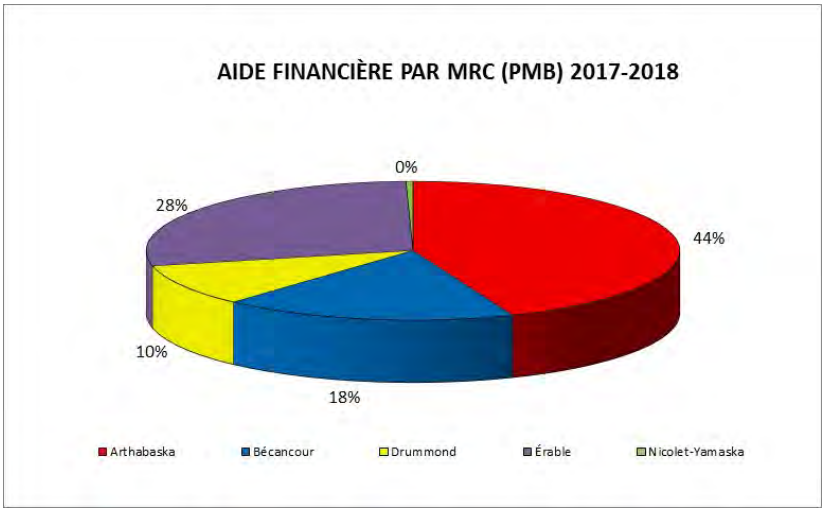

3.5 LA VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

L'Agence assume la vérification opérationnelle pour l'ensemble des activités du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts et du Programme de mobilisation des bois qu'elle administre. La vérification opérationnelle des travaux exécutés dans le cadre des Programmes s'est effectuée du 1er avril 2017 au 31 mars 2018, soit sur une période de 12 mois.

Dans le cadre de leurs activités liées au Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, les agents de livraison ont présenté 592 prescriptions de travaux sylvicoles à l'Agence et 638 rapports d'exécution ont été fournis en annexe des réclamations de paiement pour fin de vérification opérationnelle.

Certains travaux présélectionnés ont fait l'objet d'une vérification avant traitement afin de mesurer les critères d'admissibilité aux Programmes lesquels sont impossibles à vérifier après traitement. Ainsi, l'Agence a vérifié 31 prescriptions sylvicoles représentant un échantillonnage de 5,2 % du total des prescriptions reçues. La sélection des travaux à visiter avant traitement a été faite aléatoirement et manuellement par l'Agence.

La vérification des travaux après traitement inclut toutes les activités du Programme. Cette vérification permet de valider la conformité administrative, technique, qualitative et quantitative des travaux réalisés dans le cadre des Programmes d'aide financière.

Pour les travaux exécutés dans le cadre du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées, l'Agence a vérifié 103 traitements pour un échantillonnage de vérification de 14,2 % des traitements représentant 19,7 % des sommes réclamées en aide financière. Les travaux visités ont été choisis aléatoirement et manuellement par l'Agence.

PROGRAMME RÉGULIER							
Type de travaux	**Nombre traitements**	**Nombre vérifiés**	**% vérifiés**	**Valeur vérifiée**	**% valeur vérifiée**	**2017-2018 % Conformes**	2016-2017 % Conformes
Préparation de terrain	**68**	**10**	**14,7 %**	**55 302 $**	**29,1 %**	**93,9 %**	93,9 %
Mise en terre	**109**	**19**	**17,4 %**	**66 548 $**	**27,7 %**	**93,4 %**	92,1 %
Entretien	**119**	**19**	**16,0 %**	**79 950 $**	**17,9 %**	**93,5 %**	95,4 %
Traitements non commerciaux	**30**	**9**	**30,0 %**	**22 160 $**	**22,2 %**	**93,0 %**	88,3 %
Traitements commerciaux	**397**	**46**	**11,6 %**	**166 248 $**	**18,3 %**	**91,9 %**	92,8 %
Général	**723**	**103**	**14,2 %**	**390 208 $**	**19,7 %**	**92,9 %**	93,0 %

Pour les traitements réalisés dans le cadre du Programme de mobilisation des bois, l'Agence a vérifié 12 traitements représentant une vérification de 12,5 % des traitements et 16,1 % de la valeur des traitements réclamés.

PROGRAMME DE MOBILISATION DES BOIS							
Type de travaux	**Nombre traitements**	**Nombre vérifiés**	**% vérifiés**	**Valeur vérifiée**	**% valeur vérifiée**	**2017-2018 % Conformes**	2016-2017 % Conformes
Traitements commerciaux	**96**	**12**	**12,5 %**	**36 114 $**	**16,1 %**	**93,4 %**	93,9 %
Général	**96**	**12**	**12,5 %**	**36 114 $**	**16,1 %**	**93,4 %**	93,9 %

L'Agence a mis en place un bulletin de la vérification opérationnelle qui prend en compte les critères de performance suivants :

- La prescription sylvicole : administratif, technique et terrain
- Le rapport d'exécution : administratif, technique, qualité et quantité
- Suivi des plantations
- Respect de la programmation annuelle des travaux
- Programme de prévention en santé et sécurité au travail
- Qualité des documents transmis à l'Agence
- Utilisation des allocations budgétaires

Ces douze critères de performance ont un poids relatif différent, en fonction de l'importance déterminée par l'Agence. Ainsi, les critères qualité et quantité du rapport d'exécution de même que le critère terrain de la prescription sylvicole ont une importance significative plus grande par rapport aux autres critères de performance. Les résultats obtenus peuvent influencer la répartition de l'enveloppe sylvicole de l'année suivante.

Pour la saison 2017-2018, le résultat pondéré du bulletin de vérification opérationnelle pour tous les agents de livraison est de 97,20%. La moyenne obtenue pour les trois dernières saisons est de 95,34%. Cette moyenne est prise en compte pour l'attribution des allocations budgétaires 2018-2019.

3.6 PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR (PPMV)

3.6.1 SUIVI ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE PROTECTION ET DE MISE VALEUR

À travers la mise en œuvre de ses activités régulières ainsi que de ses projets spéciaux, l'Agence vise à réaliser plusieurs actions et rencontrer les objectifs fixés dans son plan d'action du PPMV. Au cours de l'année 2017-2018 les projets réalisés et en cours touchent plus particulièrement les objectifs suivants :

- la protection d'écosystèmes forestiers exceptionnels (objectifs #1 et 2);
- la protection des cours d'eau (objectif #3);
- la protection des sols (objectif # 4);
- la conservation des milieux humides (objectif #5);
- le maintien et le rétablissement de la biodiversité (objectifs #7 et # 8);
- La santé des forêts (objectif #10)
- La mise en valeur des peuplements à dominance feuillue (objectifs #11 et #12)
- la génération de revenus provenant de la forêt privée (objectif #17);
- La recherche d'autres sources de financement (objectif #19)
- la valorisation de l'aménagement forestier (objectif #20)
- l'implication des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de leur boisé (objectif # 21)
- la réalisation des actions prévues au PPMV (objectif #24).

3.6.2 LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES

3.6.2.1 FORMATION DES PROPRIÉTAIRES

L'Agence a confié le mandat de transfert de connaissances aux propriétaires de boisés aux Syndicats de producteurs de bois présents sur le territoire du Centre-du-Québec. Plus particulièrement, le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec ont coordonné 20 séances de formation dispensées à 102 propriétaires de la région. Les cours sur l'abattage directionnel et sur l'affûtage et l'entretien de la scie mécanique se sont donnés à dix et trois reprises respectivement. Le cours sur l'identification et la cueillette des champignons comestibles s'est donné à deux reprises. Les cours sur l'aménagement d'une érablière, façonnage et classement des bois, élagage et taille de formation, l'identification des arbres feuillus et résineux, la fiscalité forestière ainsi que l'aménagement d'un boisé se sont donnés à une reprise.

Les formations données par les Syndicats de producteurs de bois l'ont été sous forme de cours théoriques et pratiques. Les producteurs ayant beaucoup plus de facilité à assimiler l'apprentissage théorique quand les exercices pratiques viennent compléter la session. Ces cours touchent l'aspect sécuritaire; les équipements des participants étant vérifiés et inspectés afin de s'assurer qu'ils répondent aux normes de sécurité en vue d'éliminer les accidents. L'ensemble des formations dispensées par les Syndicats de producteurs de bois sont toujours populaires auprès des propriétaires de boisés privés.

3.6.2.2 VISITES CONSEILS

L'Agence a rendu disponibles les visites conseils auprès des propriétaires de boisés privés. Ces visites effectuées par les agents de livraison accrédités par l'Agence sont accessibles à tous les propriétaires forestiers, qu'ils aient un statut de producteur ou non. Lors de ces visites, les propriétaires sont informés sur les travaux potentiels sur leurs lots forestiers en général ou sur des peuplements forestiers en particulier, selon leur demande. Ces visites visent également à conseiller le propriétaire par rapport au Programme de remboursement des taxes foncières du MFFP.

En 2017-2018, les agents de livraison ont effectué 76 visites conseils chez des propriétaires forestiers.

3.6.2.3 AMÉNAGEMENT DES FORÊTS FEUILLUES DÉGRADÉES

Depuis plusieurs années, l'Agence a mis en œuvre une stratégie d'aménagement visant l'amélioration de peuplements composés d'essences feuillues dégradées. C'est au moyen de travaux d'enrichissements en feuillus nobles que cette stratégie se déploie.

Ainsi, de façon à établir les meilleurs scénarios sylvicoles à exécuter suite à ces traitements d'enrichissements, le projet de transfert de connaissances vise à aider à déterminer les meilleurs travaux à exécuter afin d'assurer le plein développement des plants de feuillus nobles mis en terre. Depuis 2015, l'Agence a implanté des dispositifs dans lesquels du chêne rouge a été reboisé en sous-couvert de peuplements feuillus dégradés. Des mesures de croissance ont été prises en 2015, 2016 et 2017. Les prochaines mesures seront prises en 2020.

3.6.2.4 KIOSQUES

L'Agence a aussi tenu un kiosque d'information à « *La journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec »* à laquelle plus de 1200 personnes ont participé, et à la « *Journée INPACQ acéricole 2017* » qui a attiré 444 personnes.

3.6.3 PROJETS FORESTIERS

3.6.3.1 PROJET DE MOBILISATION POUR UNE INTENSIFICATION DE LA DE RÉCOLTE DE BOIS AU CENTRE-DU-QUÉBEC

Ce projet visait à réaliser plusieurs actions ayant pour objectif d'intensifier la récolte du bois dans la région du Centre-du-Québec et de recruter de nouveaux propriétaires forestiers qui n'avaient pas l'habitude de faire de la récolte de bois. Le projet s'est échelonné sur deux ans et était divisé en deux volets. Le premier volet était consacré à l'acquisition et au transfert de connaissances qui comprend une cartographie des peuplements d'intérêts pour la récolte de bois au Centre-du-Québec. Le deuxième volet était orienté vers la sollicitation, l'éducation et à l'accompagnement des propriétaires forestiers.

Au terme du projet, 100 propriétaires ont été visités. Pour chaque propriétaire, l'Agence a préparé un dossier complet regroupant la photographie aérienne de la propriété, la délimitation des peuplements de même que de l'information sur l'aménagement forestier, les programmes d'aide financière, la mise en marché et les entrepreneurs forestiers.

Quelques propriétaires ont décidé, suite à la visite, d'amorcer des démarches de mise en valeur et de récolte de bois.

3.6.3.2 PROMOUVOIR LE SECTEUR FORESTIER CENTRICOIS AUPRÈS DU PUBLIC ET DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS DE LA RÉGION

Ce projet visait, dans un premier temps, à informer et à éduquer les propriétaires forestiers afin de leur donner les connaissances de base nécessaires pour qu'ils aient un plus grand intérêt à aménager leur boisé. Il visait également à améliorer la perception et les connaissances de la forêt et de son utilisation auprès de la population. En effet, la rapidité avec laquelle ont évolué l'utilisation et la gestion des ressources forestières au cours des dernières années nécessite une amélioration du transfert des connaissances, ainsi qu'une promotion des différents métiers de la forêt auprès de la population.

C'est à travers un court métrage que l'Agence a présenté les différentes facettes de la forêt du Centre-du-Québec en illustrant trois secteurs d'activités : l'aménagement et les opérations forestières, la transformation du bois ainsi que l'acériculture. Également, un outil web interactif permet d'approfondir les connaissances sur un traitement de coupe de jardinage réalisé en forêt privée. Ces outils sont diffusés à travers les médias sociaux, via nos partenaires et la presse locale.

À ce jour, le court métrage, d'une durée de 12 minutes, est disponible sur *Youtube* et a été visionné 313 fois. La visite virtuelle quant à elle, a été visionnée à 3114 reprises. Bien que la majorité des visionnements soient faits par des personnes et organismes du Québec, plusieurs intervenants situés dans d'autres pays se sont intéressés par ces outils.

3.6.3.3 MISE EN ŒUVRE DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT FORESTIER AFIN DE DIMINUER LA VULNÉRABILITÉ DES PEUPLEMENTS FORESTIERS DU SUD DU QUÉBEC AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET DE FAVORISER LEUR ADAPTATION DANS UN CONTEXTE DE DENSITÉ ÉLEVÉE DE CERFS DE VIRGINIE

Le promoteur de ce projet est Aménagement forestier coopératif de Wolfe et l'Agence agit comme chargé de projet.

Ce projet a démarré en 2017-2018 et se terminera au mois d'octobre 2019. Il comporte quatre principales activités, soient:

1. Effectuer un portrait régional de vulnérabilité (livrable : carte de vulnérabilité des peuplements forestiers aux changements climatiques);

2. Proposer des mesures d'adaptation aux changements climatiques (livrable : guide sylvicole, travaux de recherches universitaires);

3. Réaliser des traitements sylvicoles adaptés aux changements climatiques (livrable : 40 ha de travaux adaptés et mise en place d'un dispositif de référence pour la recherche universitaire);

4. Transfert de connaissance (livrables : formation, colloque, visite virtuelle).

Le projet est supporté financièrement par Action-Climat Québec et Ouranos. Il compte également plusieurs autres partenaires dont l'UQAM, l'UQO et la Société sylvicole Arthabaska-Drummond inc.

3.6.4 PROJETS MULTIRESSOURCES

3.6.4.1 RÉFECTION DE LA STRUCTURE DE RETENUE À L'EMBOUCHURE DU LAC KELLY

Ce projet a débuté en 2015 et il vise à effectuer la réfection du barrage situé à l'embouchure du lac Kelly dans la municipalité de la Paroisse de Plessisville. La réalisation de ce projet était essentielle afin de sauvegarder un milieu humide prioritaire de 30 ha. Le projet, d'une durée de 3 ans (2015 à 2018), comprenait les activités suivantes : la conception des plans et devis, l'obtention de l'accord des propriétaires impliqués dans le projet, la préparation des demandes d'autorisations provinciale et municipale, les travaux de réfection du barrage de même qu'un suivi environnemental qui permettront, le cas échéant, d'apporter les ajustements nécessaires.

L'année 2017-2018 fut consacrée au suivi environnemental puisque la mise en place de la structure de retenue a été réalisée l'an dernier. Une conférence de presse a également été organisée afin de souligner la réalisation de cet aménagement.

Rappelons que ce projet a été supporté financièrement par Environnement et Changement climatique Canada, la Fondation de la faune du Québec, le ministère des Transports, Mobilité durable et l'Électrification des transports du Québec, la municipalité de la Paroisse de Plessisville et le Club de golf de Plessisville (1990) inc.

3.6.4.2 ÉLABORATION D'UN MODÈLE DE QUALITÉ DE L'HABITAT POUR LE PÉKAN AU CENTRE-DU-QUÉBEC

Le projet avait pour objectif d'élaborer un modèle de qualité de l'habitat préliminaire pour le pékan, puis de valider ce modèle dans la région du Centre-du-Québec.

Au niveau des résultats, le pékan a été détecté sur 27 des 122 sites d'étude. Malgré la littérature scientifique, qui semble relier l'habitat du pékan à certains types d'habitats, comme les vieilles forêts qui offriraient des refuges favorables au pékan, les analyses ne semblent montrer aucune relation d'une présence de pékan dans ce type d'habitat. Ces résultats montrent l'intérêt de poursuivre les efforts dans l'acquisition de connaissances sur le pékan, afin d'aider à la protection de cette espèce et à mettre en place une gestion éclairée du territoire dans le Centre-du-Québec et ailleurs au Québec.

Le projet s'est terminé à la fin avril 2018 suite au dépôt du rapport.

Ce projet a été financé par la Fondation de la faune du Québec. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec a également collaboré au projet, ainsi que l'Université Laval pour les analyses statistiques.

3.6.4.3 SENSIBILISATION DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS À L'ÉGARD DES ESPÈCES FAUNIQUES SENSIBLES À L'AMÉNAGEMENT FORESTIER ET INTÉGRATION DE LEURS BESOINS DANS LA PLANIFICATION FORESTIÈRE AU CENTRE-DU-QUÉBEC

Ce projet, dont la durée était de 3 ans (2015 à 2018) visait à sensibiliser 50 propriétaires forestiers de la région, afin de leur faire connaître les besoins en habitat des espèces sensibles et les moyens à entreprendre pour assurer leur intégrité lors d'interventions forestières. L'objectif était d'obtenir un engagement auprès de 25 des 50 propriétaires à intégrer les besoins des espèces sensibles dans leur planification forestière. La sensibilisation a été effectuée par l'entremise d'une visite conseil offerte à chaque propriétaire participant.

Le projet visait également à réaliser des interventions sylvicoles où des mesures d'atténuation ont été appliquées de façon à concilier le rendement forestier et la prise en considération des besoins en habitat des espèces sensibles sur une superficie totale de 45 hectares.

Au cours de l'année 2017-2018, le projet a permis de réaliser 48 visites-conseils au total. Les visites ont eu lieu entre le 23 avril 2017 et le 20 décembre 2017. Chaque visite durait en moyenne 2 heures. Lors de la rencontre, les propriétaires recevaient un cahier d'information sur les espèces fauniques sensibles à l'aménagement forestier ainsi que d'autres documents d'information (p.ex. brochure sur les vieilles forêts, guide des saines pratiques d'intervention en forêt privée, brochure sur les milieux humides, etc.). Les propriétaires recevaient également des cartes de leur lot localisant les peuplements forestiers ayant un potentiel comme habitat des espèces sensibles. Sur le terrain, ces peuplements étaient visités en compagnie du propriétaire, afin de repérer les éléments clés des peuplements (gros chicots, arbres vétérans, etc.) et donner quelques conseils d'aménagement pour favoriser leur maintien.

Dans l'ensemble, les propriétaires ont beaucoup apprécié les visites-conseils et la majorité de ceux-ci (45 propriétaires sur 48) ont accepté d'intégrer les recommandations d'aménagement lors de leur activité en forêt. Seulement trois propriétaires ont refusé de s'engager à tenir compte des conseils divulgués, bien qu'ils aient tout de même apprécié la visite.

Ce projet a été aidé financièrement par Environnement et Changement climatique Canada et la Fondation de la faune du Québec.

3.6.4.4 CONSERVATION VOLONTAIRE DE MILIEUX HUMIDES FORESTIERS DANS LA RÉGION

Le projet visait à caractériser six milieux humides, plus précisément les cédrières humides, pour un total de huit propriétaires. Les milieux humides ont été sélectionnés en concertation avec le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec. L'objectif principal était d'informer et de sensibiliser les propriétaires sur la valeur écologique de ce type de milieu et sur les moyens à utiliser pour le protéger. Pour ce faire, des cahiers personnalisés ont été élaborés pour démontrer l'importance de chaque milieu et proposer des recommandations de conservation et de mise en valeur.

Au terme du projet, huit propriétaires ont été rencontrés individuellement, afin de leur remettre de la documentation (incluant le cahier du propriétaire) et les inviter à signer une déclaration d'intention. Six propriétaires sur huit ont signé la déclaration.

Ce projet a été aidé financièrement par la Fondation de la faune du Québec.

3.6.4.5 SENSIBILISATION DES PROPRIÉTAIRES DE MARÉCAGES ARBORÉS DE LA RIVE SUD DU LAC-ST-PIERRE À LA CONSERVATION ACTIVE DE LEUR FORÊT

Ce projet de trois ans, qui a débuté au cours de l'année 2017-2018, a pour but de mettre en place des mesures visant à préserver les forêts qui bordent la rive sud du lac Saint-Pierre. Les enjeux environnementaux sont liés aux pressions anthropiques que subissent ces écosystèmes en raison de l'empiètement constant des activités humaines qui contribuent à la régression de l'érable argenté et du frêne rouge.

Les résultats attendus de ce projet visent la conservation de la biodiversité par l'établissement d'objectifs de mise en valeur. Les principales activités comportent l'offre de visites-conseil dans les boisés de 25 propriétaires et la réalisation de 10 plans d'aménagement multiressources avec option de conservation. Ces actions permettront, au-delà de la sensibilisation à l'importance de la préservation des boisés, d'acquérir des données sur les peuplements forestiers et de mesurer l'ampleur du problème de régénération et de perte de biodiversité.

Ce projet est rendu possible grâce au soutien financier de la Fondation de la faune du Québec, ainsi que du Programme Interactions communautaires, lié au Plan d'action Saint-Laurent 2011-2026, et mis en œuvre par les gouvernements du Canada et du Québec. Ce projet est également appuyé par la MRC Nicolet-Yamaska, le Comité de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) du lac Saint-Pierre, l'Organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC) et le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec.

3.7 AUTRES ACTIVITÉS

3.7.1 RÈGLEMENT RELATIF AU DÉBOISEMENT DE LA MRC NICOLET-YAMASKA

Le règlement de contrôle intérimaire de la MRC Nicolet-Yamaska a été remplacé par un règlement régional relatif au déboisement. À la demande de la MRC Nicolet-Yamaska, ce nouveau règlement a été rédigé par l'Agence au cours de l'année 2016 et mis en vigueur le 21 décembre 2016. Depuis ce jour, l'Agence joue le rôle d'inspecteur régional en s'assurant du respect des dispositions du nouveau règlement et en émettant les demandes de certificat d'autorisation sur le territoire de la MRC de Nicolet-Yamaska.

3.7.2 JOURNÉE FORESTIÈRE ET ACÉRICOLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

Dans le cadre de l'organisation de la Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec, l'Agence a été mandatée par la MRC de l'Érable comme chargée de projet. Ainsi, l'Agence avait comme mandat de solliciter les partenaires financiers, les exposants et les conférenciers. La logistique de l'événement était sous sa responsabilité.

Cette journée s'est déroulée le samedi 23 septembre 2017, au Mont-Apic à St-Pierre-Baptiste. La participation de la population a été encore cette année excellente avec plus de 1200 visiteurs. Aussi, les 75 kiosques diversifiés ont été très achalandés tout au long de la journée. Les kiosques présentaient des entreprises de produits et de services spécialisés, des fabricants de machineries et d'équipements

forestiers ou acéricoles, des industriels forestiers ainsi que des ateliers sur l'affûtage et l'entretien de débroussailleuse et de scie mécanique. De plus, les deux ateliers en forêt ainsi que la présentation de trois conférences sur le site principal ont réjoui les participants. Pour cette 21e édition, un sculpteur à la scie mécanique a réalisé deux œuvres et le kiosque sur les saveurs de l'érable ont ravi les visiteurs.

3.7.3 CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE DE LA RIVIÈRE NICOLET DANS LE CADRE D'UN PROJET DE RÉFECTION DU BARRAGE ZACHÉE-LANGLAIS À VICTORIAVILLE

L'Agence a été mandatée par la Ville de Victoriaville pour réaliser une étude de milieux humides en vue d'une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les Changements climatiques du Québec, afin de consolider une structure de retenue localisée sur son territoire, soit le barrage Zachée-Langlais (Parc Terre des jeunes).

Le mandat de l'Agence consistait à réaliser une étude de caractérisation des milieux humides et hydriques visés par ce projet de réfection. L'étude visait principalement à caractériser la zone susceptible d'être exondée par le projet et à proximité de celle-ci (zone terrestre sous la ligne des hautes eaux), à l'aide d'une description du milieu physique et de la végétation. Le mandat consistait également à décrire de façon générale la rive et à délimiter les colonies d'espèces exotiques envahissantes.

3.7.4 CERTIFICATION FORESTIÈRE

En 2017-2018, il y avait 98 membres d'Aménagement forestier coopératif de Wolfe dans les municipalités d'Ham Nord, Notre-Dame-de-Ham et St-Martyrs-Canadiens qui étaient certifiés. Ces propriétés certifiées totalisent 5 885 ha boisés. Ces lots boisés font partie du territoire du plan conjoint du Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec. Le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec effectuent une vigie constante des besoins de certification pour leur territoire de plan conjoint respectif.

4. PLAN D'ACTION

Le plan d'action du Plan de Protection et de Mise en Valeur de l'Agence forestière des Bois-Francs s'articule autour des trois axes composant le développement durable soit, les axes environnemental, économique et social.

Au niveau de l'axe environnemental, les actions visent à maintenir l'intégrité des écosystèmes forestiers. Du côté de l'axe économique, la création de richesses à partir des ressources forestières constitue l'élément central des actions qui s'inscriront dans le cadre d'une démarche intégrée de la gestion des ressources. Finalement, l'axe social vise à développer un milieu forestier en santé qui profite à tous les utilisateurs.

Le plan d'action du PPMV est illustré à la page suivante :

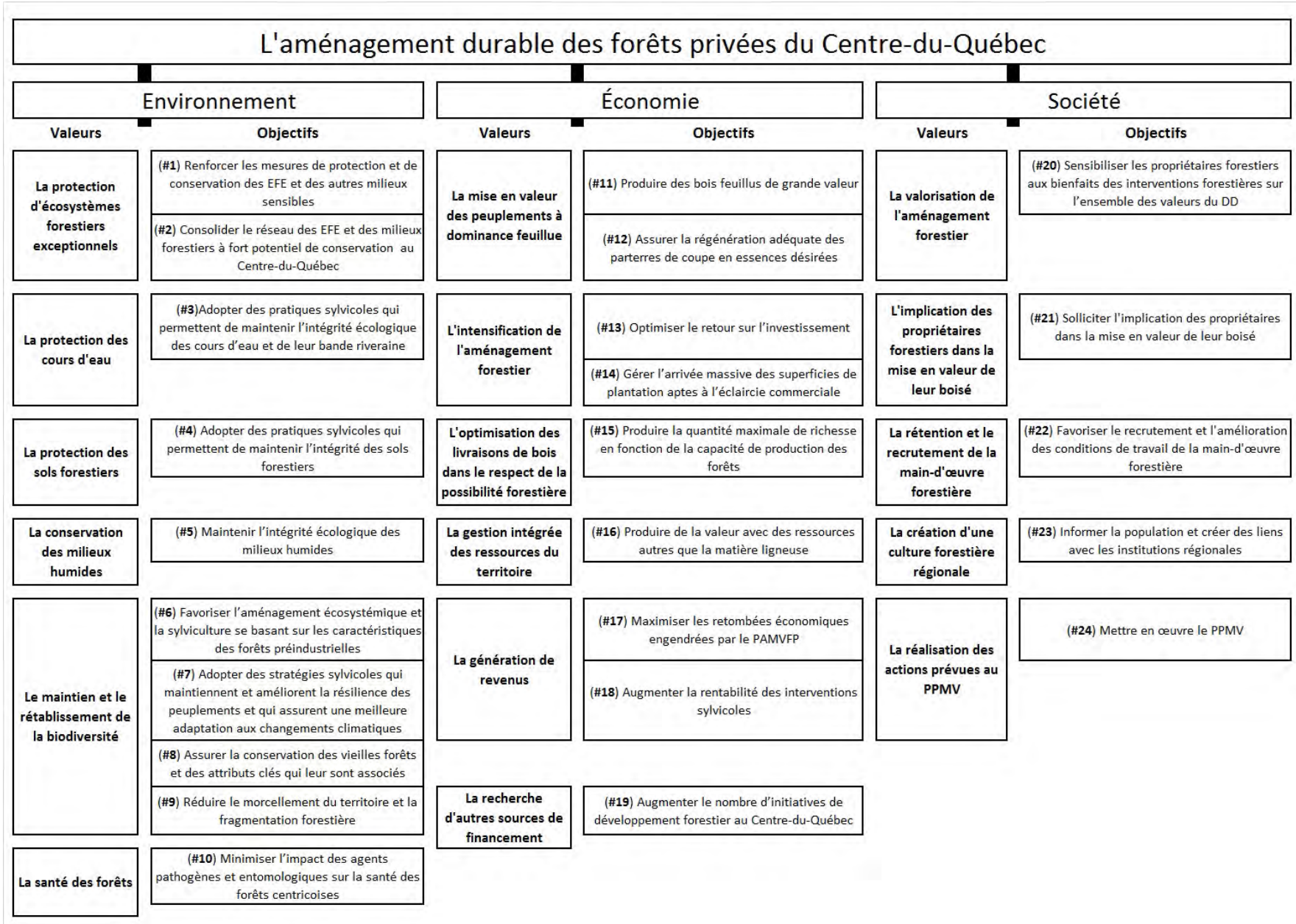
L'aménagement durable des forêts privées du Centre-du-Québec
Environnement
Valeurs
Objectifs
La protection d'écosystèmes forestiers exceptionnels
(#1) Renforcer les mesures de protection et de conservation des EFE et des autres milieux sensibles
(#2) Consolider le réseau des EFE et des milieux forestiers à fort potentiel de conservation au Centre-du-Québec
La protection des cours d'eau
(#3)Adopter des pratiques sylvicoles qui permettent de maintenir l'intégrité écologique des cours d'eau et de leur bande riveraine
La protection des sols forestiers
(#4) Adopter des pratiques sylvicoles qui permettent de maintenir l'intégrité des sols forestiers
La conservation des milieux humides
(#5) Maintenir l'intégrité écologique des milieux humides
Le maintien et le rétablissement de la biodiversité
(#6) Favoriser l'aménagement écosystémique et la sylviculture se basant sur les caractéristiques des forêts préindustrielles
(#7) Adopter des stratégies sylvicoles qui maintiennent et améliorent la résilience des peuplements et qui assurent une meilleure adaptation aux changements climatiques
(#8) Assurer la conservation des vieilles forêts et des attributs clés qui leur sont associés
(#9) Réduire le morcellement du territoire et la fragmentation forestière
La santé des forêts
(#10) Minimiser l'impact des agents pathogènes et entomologiques sur la santé des forêts centricoises
Économie
Valeurs
Objectifs
La mise en valeur des peuplements à dominance feuillue
(#11) Produire des bois feuillus de grande valeur
(#12) Assurer la régénération adéquate des parterres de coupe en essences désirées
L'intensification de l'aménagement forestier
(#13) Optimiser le retour sur l'investissement
(#14) Gérer l'arrivée massive des superficies de plantation aptes à l'éclaircie commerciale
L'optimisation des livraisons de bois dans le respect de la possibilité forestière
(#15) Produire la quantité maximale de richesse en fonction de la capacité de production des forêts
La gestion intégrée des ressources du territoire
(#16) Produire de la valeur avec des ressources autres que la matière ligneuse
La génération de revenus
(#17) Maximiser les retombées économiques engendrées par le PAMVFP
(#18) Augmenter la rentabilité des interventions sylvicoles
La recherche d'autres sources de financement
(#19) Augmenter le nombre d'initiatives de développement forestier au Centre-du-Québec
Société
Valeurs
Objectifs
La valorisation de l'aménagement forestier
(#20) Sensibiliser les propriétaires forestiers aux bienfaits des interventions forestières sur l'ensemble des valeurs du DD
L'implication des propriétaires forestiers dans la mise en valeur de leur boisé
(#21) Solliciter l'implication des propriétaires dans la mise en valeur de leur boisé
La rétention et le recrutement de la main-d'œuvre forestière
(#22) Favoriser le recrutement et l'amélioration des conditions de travail de la main-d'œuvre forestière
La création d'une culture forestière régionale
(#23) Informer la population et créer des liens avec les institutions régionales
La réalisation des actions prévues au PPMV
(#24) Mettre en œuvre le PPMV

En plus de la mise en œuvre de son PPMV, l'Agence compte réaliser en 2018-2019 certaines actions à caractères plus particuliers qui répondent à des objectifs spécifiques des autorités gouvernementales.

- La programmation annuelle des travaux sylvicoles favorise la réalisation d'un maximum de traitements commerciaux notamment dans le cadre de la prise en compte de l'abondance d'éclaircies commerciales de plantations à exécuter.

Groupe de travaux	**Programmation 2017 - 2018**	
Préparation de terrain (ha)	200	195 611 $
Mise en terre de plants (Mpl)	550	270 741 $
Entretien plantation et régénération naturelle (ha)	300	445 218 $
Traitements non-commerciaux (ha)	100	126 059 $
Traitements commerciaux (ha)	885	903 455 $
Martelage (ha)	700	94 124 $
Aide mobilisation des bois (ha)	350	69 143 $
Total		2 104 352 $

En fonction des cinq objectifs du nouveau programme élaboré par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, les agences de mises en valeur de la forêt privée doivent établir des cibles en fonction d'un plan d'action uniforme fixé provincialement. Pour l'année 2017-2018, le tableau suivant illustre le plan d'actions convenu ainsi que les résultats. Le tableau montre également les cibles pour 2018-2019 :

Budget global 2017-2018 estimé de l'AGENCE (tous les revenus à l'exception du PMB) : 2 622 755 $

Budget global 2018-2019 estimé de l'AGENCE (tous les revenus à l'exception de la Subvention 2018) : 2 536 945 $

Objectifs du PAMVFP	Actions	Indicateurs	Unité	Cibles 2017-2018	Cibles 2018-2019	Résultats		Pourcentage d'atteinte de la cible 2017-2018	Commentaires résultat 2017-2018 *(le cas échéant)*
						2017-2018	2018-2019		
1 et 2	Réaliser des travaux	Pourcentage des sommes investies par l'agence en *Traitement sylvicoles* ***non commerciaux (gr. 05, 06, 07 et 08)***	%	42,7	40,1	37,2		87,1%	Davantage de travaux commerciaux ont été réalisés à la place des travaux non commerciaux
		Nombre d'hectares réalisés par l'agence en *Traitement sylvicoles* ***non commerciaux (gr. 05, 06, 07 et 08)***	ha	993	806	804		81,0%	
		Pourcentage des sommes investies par l'agence en *Traitement sylvicoles* ***commerciaux (gr. 09)***	%	35,5	42,0	38,3		107,9%	Davantage de travaux commerciaux ont été réalisés à la place des travaux non commerciaux
		Nombre d'hectares réalisés par l'agence en *Traitement sylvicoles* ***commerciaux (gr. 09)***	ha	1 713	1935	1900		110,9%	
	Protéger les investissements passés	Maintien par l'agence d'une politique de **protection des investissements**	Oui / non	Oui	Oui	Oui		100%	Politique adoptée en 2013 et toujours en vigueur
3	Réaliser des activités d'orientation et de concertation auprès des entités régionales, interrégionales ou des organismes environnementaux	Pourcentage des sommes investies par l'agence dans les **activités d'orientation et de concertation** auprès des entités régionales, interrégionales ou des organismes environnementaux	%	0	0	0		100%	
		Nombre d'**activités d'orientation et de concertation** auprès des entités régionales, interrégionales ou des organismes environnementaux réalisées par l'agence	nb	0	0	0		100%	

Objectifs du	Actions	Indicateurs	Unité	Cibles 2017-2018	Cibles 2018-2019	Résultats		Pourcentage d'atteinte de la cible	Commentaires résultat 2017-2018
4	Encourager le propriétaire aux bonnes pratiques forestières et à la récolte de bois	Pourcentages des sommes **investies par l'agence** dans les activités de **transfert de connaissances**	%	7,1	4,1	7,5		105,6%	
		Nombre d'activités de **transfert de connaissances** réalisés **sur le territoire de l'agence**	nb	281	111	247		87,9%	Quelques visites conseils prévues n'ont pas été réalisées
5	Favoriser et soutenir les pratiques d'aménagement forestier durable ainsi que la certification forestière	Considération et protection des **autres ressources du milieu forestier**	Oui / non	Oui	Oui	Oui		100%	Sensibilisation particulière des agents de livraison à l'égard de l'aménagement intégré des ressources
		Pourcentage des sommes investies par l'agence en **certification forestière**	%	0	0	0		100%	
		Superficie certifiée	ha	5 254	5885	5885		112,0%	Seul Aménagement forestier coopératif de Wolfe est impliqué dans la certification. Les Syndicats de producteurs de bois font une surveillance de ce dossier.

L'Agence a établi un plan d'action en regard des activités liées au Programme de mobilisation des bois. Bien que l'Agence ait prévu réaliser des activités de remise en production, les travaux se sont concentrés essentiellement sur les travaux commerciaux.

Budget supplémentaire 2017 – 2018 de l'AGENCE : 239 256 $

Actions	Indicateurs	Unité	Cibles 2017	Résultats 2017	Résultat par rapport à la cible % atteint	Commentaires *(le cas échéant)*
Réaliser des traitements sylvicoles commerciaux	Pourcentage des sommes investies en travaux commerciaux	%	89 %	93 %	104,5%	Davantage de traitements commerciaux ont été réalisés à la place des travaux de remise en production
	Nombre d'hectares réalisés en travaux commerciaux	ha	380 ha	320 ha	84,2%	
	Nombre d'hectares réalisés en aide technique à la mobilisation des bois	ha	100 ha	112,9 ha	112%	
	Volume récolté régionalement et livré aux usines de transformation[1]	m^3	299 550 m^3	325 600 m^3	108,7%	
Réaliser des travaux de remise en production	Pourcentage des sommes investies en travaux de préparation de terrain	%	5 %	0%	0%	Aucun traitement de remise en production n'a été réalisé. Toutes les sommes disponibles ont été investies en traitements commerciaux
	Nombre d'hectares réalisés en travaux de préparation de terrain	ha	10 ha	0 ha	0%	
	Pourcentage des sommes investies en travaux de régénération artificielle	%	0 %	0%	0%	
	Nombre d'hectares réalisés en travaux de régénération artificielle	ha	0 ha	0 ha	0%	

[1] Données fournies par le MFFP

Indicateurs : Représentent ce qui est mesuré afin de vérifier l'action.

L'Agence a conclu une entente avec le MFFP dans le cadre de la Subvention 2018. Le montant reçu entièrement à la fin de l'année sera investi au cours des trois prochaines années soit 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021. En fonction de l'entente de financement entre l'Agence et le MFFP concernant la Subvention 2018, le plan d'actions suivant a été convenu pour l'année 2018-2019 :

Programmation des travaux sylvicoles du 1er avril 2018 au 31 mars 2021						
Objectifs	**Volet**	**Indicateurs**	**Unité**	**Cibles[1] 2018 - 2019**	**Cibles[1] 2019 - 2020**	**Cibles[2] 2020 - 2021**
1, 2 et 3	Traitements commerciaux	Sommes investies par le bénéficiaire en traitements commerciaux	$	496 000	496 000	532 385
		Nombre d'hectares réalisés en traitements commerciaux	ha	880	880	975
	Traitements non commerciaux	Sommes investies par le bénéficiaire en traitements commerciaux	$	0	0	0
		Nombre d'hectares réalisés en traitements commerciaux	ha	0	0	0

1 : Inclut 375 ha en travaux commerciaux, 305 ha en martelage et 200 ha en aide technique à la mobilisation des bois

2 : Inclut 400 ha en travaux commerciaux, 350 ha en martelage et 225 ha en aide technique à la mobilisation des bois

5. Budget prévisionnel 2018-2019

En vue de l'année 2018-2019, l'Agence verra à la livraison du PAMVFP et de la Subvention 2018. En plus de ces activités régulières, l'Agence s'affairera à réaliser des projets forestiers et multiressources.

Le tableau suivant illustre les revenus et ressources financières allouées à l'ensemble des projets :

	Programme régulier	Programme Sbvention 2018	PPMV	Changement Climatiques	Multiressources	Journée forestière	Règlement MRC NY	TOTAL
REVENUS								
Contributions Industries	287 600 $							287 600 $
Contribution MRNF	1 849 052 $	1 576 000 $	47 148 $					3 472 200 $
Cotisations membres	1 000 $							1 000 $
Revenus d'intérêt	10 000 $							10 000 $
Autres revenus				8 750 $	23 500 $	15 000 $	4 125 $	51 375 $
Surplus année antérieure	267 015 $				23 755 $			290 770 $
TOTAL DES REVENUS :	2 414 667 $	1 576 000 $	47 148 $	8 750 $	47 255 $	15 000 $	4 125 $	4 112 945 $
DÉPENSES								
Programme aménagement (Agents de livraison)	2 034 066 $	496 000 $						2 530 067 $
Programme aménagement (Agents de livraison) surplus 17-18	69 017 $							69 017 $
Fonds performance	1 263 $							1 263 $
Salaires et bm	163 197 $	26 851 $	7 298 $	8 377 $	43 333 $	14 447 $	3 827 $	267 329 $
Frais de déplacement et repas	14 330 $	2 483 $	1 500 $	373 $	3 122 $	553 $	298 $	22 659 $
Frais de représentation	2 495 $							2 495 $
Equipement forestier et gps	1 000 $							1 000 $
Transfert de connaissance/recrutement	- $		38 350 $					38 350 $
Loyer	15 092 $							15 092 $
Frais d'expédition (poste)	250 $				300 $			550 $
Télécommunication (téléphone, télécopieur, internet)	3 900 $							3 900 $
Bureautique et informatique	14 350 $				500 $			14 850 $
Formation du personnel	3 000 $							3 000 $
Honoraires professionnels	2 560 $							2 560 $
Assurances et licences	3 987 $							3 987 $
Publicité	1 000 $							1 000 $
Frais bancaires	100 $							100 $
Divers	3 000 $							3 000 $
Amortissements et immobilisations	2 060 $							2 060 $
Réserve	80 000 $	1 050 666 $						1 130 666 $
TOTAL DES DÉPENSES :	2 414 667 $	1 576 000 $	47 148 $	8 750 $	47 255 $	15 000 $	4 125 $	4 112 945 $

ANNEXE I LISTE DES AGENTS DE LIVRAISON 2017-2018

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DE WOLFE
115, rue Principale
Ham-Nord (Québec) G0P 1A0
Tél. : (819) 344-2232 Téléc. : (819) 344-2235

Sylvain Duchesneau, ing. f., dir. gén.
Patrick Léveillée-Perreault, ing. f., resp. tech.
Courriel: group.for@afcw.ca

CAMBIUM AMÉNAGEMENT FORESTIER INC.
2157, rue Bourbonnière
Québec (Québec) G1T 1A9
Tél : (819) 471-7849

Steve Paris, ing. f., président
Courriel: steve.paris@videotron.ca

CONSEILLERS FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC.
5300, rue des Tournelles
Québec (Québec) G2J 1E4
Tél. : (418) 872-1773 Téléc. : (418) 872-6773

Rémy Gingras, ing. f., président
Sébastien Rioux, ing. f., resp. tech.
Courriel : c.bergeron@cfrq.ca

FORESTERIE VERT DEMAIN INC.
228, Chemin Mooney, C.P. 3089
Richmond (Québec) J0B 2H0
Tél. : (819) 826-6421

Richard Mongrain, ing. f.
Courriel: rmongrain@xplornet.com

GROUPEMENT AGRO-FORESTIER LOTBINIÈRE-MÉGANTIC INC.
270, rue Saint-Pierre,
Sainte-Agathe (Québec) G0S 2A0
Tél. : (418) 599-2828 Téléc. : (418) 599-2856

Gaston Martineau, ing. f., dir. gén.
Courriel: lotmeg@coopsteagathe.com

GROUPEMENT FORESTIER NICOLET-YAMASKA INC.
9500, boul. du Parc industriel
Ville de Bécancour (Québec) G9H 3P2
Tél. : (819) 297-2384 Téléc. : (819) 297-2545

Réjean Benoit, ing. f., dir. gén.
Daniel Champoux, ing. f. resp.tech.
Courriel: gfny@gfny.ca

SOCIÉTÉ SYLVICOLE ARTHABASKA-DRUMMOND INC.
1000, rue Champoux
Saint-Albert-de-Warwick (Québec) J0A 1E0
Tél. : (819) 353-2361 Téléc. : (819) 353-2740

Alexandre G. Picard, ing. f. resp. tech.
Courriel: ssad@ssad.qc.ca

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC
2410, rue de l'Industrie
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5
Tél. : (819) 697-2922 Téléc. : (819) 697-0574

Ghislain Leblond, ing. f., dir. gén.
Frédérique Gagnon-Lupien, inf.f.
Courriel: gleblond@spbois.qc.ca

ANNEXE II LISTE DÉTAILLÉE DES TRAVAUX SYLVICOLES 2017-2018

PROGRAMME RÉGULIER				
ACTIVITÉ	**DESCRIPTION**	**QUANTITÉ**	**UNITÉ**	**TOTAL**
7501	DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT MÉCANISÉ	8,3	hectares	9 288,14 $
7504	DÉCHIQUETAGE	89,48	hectares	115 250,24 $
7512	HERSAGE FORESTIER	14,3	hectares	9 890,56 $
7516	DÉBLAIEMENT MÉCANIQUE	70,83	hectares	49 630,80 $
7517	DÉBROUSSAILLEMENT ET DÉBLAIEMENT MANUEL	11,55	hectares	6 133,05 $
7620	PLANTATION - PEH	25,2	1000 plants	16 480,80 $
7626	PLANTATION MANUELLE RACINES NUES PFD RÉSINEUX	32,425	1000 plants	16 634,03 $
7632	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 110 À 199 CC	4,401	1000 plants	1 551,99 $
7633	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	0,98	1000 plants	460,78 $
7638	PLANTATION MANUELLE RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	385,352	1000 plants	183 705,56 $
7643	ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	12,11	1000 plants	6 466,74 $
7644	ENRICHISSEMENT RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	2,072	1000 plants	1 106,45 $
7649	REGARNI RACINES NUES PFD RÉSINEUX	6	1000 plants	3 510,00 $
7650	REGARNI RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS RÉSINEUX	17,386	1000 plants	9 284,12 $
7651	REGARNI RÉCIPIENTS 110 À 199 CC	0,396	1000 plants	168,70 $
7653	REGARNI RÉCIPIENTS 300 CC ET PLUS FEUILLUS	1,65	1000 plants	837,90 $
7751	1ER DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	135,56	hectares	200 803,80 $
7752	2E DÉGAGEMENT PLANTATION RÉSINEUX	155,83	hectares	231 495,00 $
7761	1ER DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	6,1	hectares	9 150,00 $
7762	2E DÉGAGEMENT PLANTATION FEUILLUS	2,8	hectares	4 200,00 $
7853	ÉCL. PRÉCOMM. SYSTÉMATIQUE RÉSINEUX 5000 À 15000 TIGES/H	56,05	hectares	65 746,65 $
7854	ÉCL. PRÉCOMM. SYSTÉMATIQUE RÉSINEUX PLUS DE 15000 TIGES	12,49	hectares	18 085,52 $
7858	DÉGAGEMENT DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE	10,53	hectares	15 795,00 $
7901	MARTELAGE FEUILLUS	344,77	hectares	42 278,66 $
7902	MARTELAGE RÉSINEUX	374,97	hectares	53 740,52 $
7920	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS 1 À 4 HA - MANUEL	9,1	hectares	2 302,30 $
7967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	12,3	hectares	15 093,80 $
7970	JARDINAGE RÉSINEUX - MANUEL	7,2	hectares	7 958,80 $
7971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL	107,92	hectares	112 422,50 $
7972	JARDINAGE DE PIN BLANC ET PIN ROUGE MANUEL	21,5	hectares	18 903,74 $
7973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUSE - MANUELLE	1,8	hectares	1 929,60 $
7974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	7,87	hectares	8 517,65 $
7976	COUPE DE RÉCUPÉRATION - TOTALE	57,8	hectares	30 402,80 $
7985	1RE ÉCL. COMM. RÉSINEUX PLANTATION DHP 9 À 15 CM - MANUEL	56,94	hectares	92 755,26 $
7986	1RE ÉC. COMM RÉSINEUX PLANTATION DHP 15,1 À 19 CM - MANUE	10,36	hectares	12 162,64 $
7987	1RE ÉCL. COMM. PLANTATION PIN BLANC ET ROUGE - MANUELLE	13,35	hectares	17 902,35 $
8920	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS 1 À 4 HA - MÉCANISÉ	240,14	hectares	60 123,12 $
8921	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS HA SUPPL. - MÉCANISÉ	104,28	hectares	7 143,29 $
8967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	24,4	hectares	24 951,60 $
8970	JARDINAGE RÉSINEUX - MÉCANISÉ	3,79	hectares	3 475,43 $
8971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉ	191,88	hectares	160 899,60 $
8972	JARDINAGE DE PIN BLANC ET PIN ROUGE MÉCANISÉ	2,3	hectares	2 030,90 $
8973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUSE - MÉCANISÉE	77,61	hectares	67 655,67 $
8974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	0,9	hectares	813,60 $
8977	COUPE PROGRESSIVE PIN BLANC ET PIN ROUGE - MÉCANISÉE	20,3	hectares	18 150,51 $
8980	1RE ÉCL. COMM. RÉSINEUX NATUREL DHP 9 À 15 CM - MÉCANISÉ	4,2	hectares	5 422,20 $
8981	1RE ÉCL. COMM. RÉSINEUX NATUREL DHP 15,1 À 19 CM - MÉCANI	12,9	hectares	12 232,57 $
8985	1RE ÉCL. COMM. RÉSINEUX PLANTATION DHP 9 À 15 CM - MÉCANI	113,98	hectares	147 086,68 $
8986	1RE ÉCL COMM RÉSINEUX PLANTATION DHP 15,1 À 19 CM -MÉCAN	44,58	hectares	42 639,57 $
8987	1RE ÉCL. COMM. PLANTATION PIN BLANC ET ROUGE - MÉCANISÉE	32	hectares	34 483,06 $
TOTAL		**2960,93**		**1 979 154,25 $**

PROGRAMME DE MOBILISATION DES BOIS				
ACTIVITÉ	**DESCRIPTION**	**QUANTITÉ**	**UNITÉ**	**TOTAL**
7901	MARTELAGE FEUILLUS	41,1	hectares	5 260,80 $
7902	MARTELAGE RÉSINEUX	117,14	hectares	16 195,05 $
7920	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS 1 À 4 HA - MANUEL	6,4	hectares	1 619,20 $
7967	ÉCLAIRCIE COMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE - MANUELLE	2,8	hectares	3 589,60 $
7971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MANUEL	20,3	hectares	21 336,80 $
7973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUSE - MANUELLE	2,1	hectares	2 251,20 $
7985	1RE ÉCL. COMM. RÉSINEUX PLANTATION DHP 9 À 15 CM - MANUELL	10,84	hectares	17 658,36 $
7986	1RE ÉC. COMM RÉSINEUX PLANTATION DHP 15,1 À 19 CM - MANUEL	0,8	hectares	939,20 $
7987	1RE ÉCL. COMM. PLANTATION PIN BLANC ET ROUGE - MANUELLE	0,4	hectares	536,40 $
8920	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS 1 À 4 HA - MÉCANISÉ	71,2	hectares	17 903,80 $
8921	AIDE TECHNIQUE MOBILISATION DES BOIS HA SUPPL. - MÉCANISÉ	35,3	hectares	2 435,70 $
8970	JARDINAGE RÉSINEUX - MÉCANISÉ	1,4	hectares	1 283,80 $
8971	JARDINAGE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉ	9,3	hectares	8 211,90 $
8972	JARDINAGE DE PIN BLANC ET PIN ROUGE MÉCANISÉ	2,5	hectares	2 207,50 $
8973	COUPE PROGRESSIVE RÉSINEUSE - MÉCANISÉE	11,4	hectares	10 111,80 $
8974	COUPE PROGRESSIVE FEUILLUS D'OMBRE - MÉCANISÉE	8,7	hectares	7 864,80 $
8977	JARDINAGE DE PIN BLANC ET PIN ROUGE MÉCANISÉ	8,4	hectares	7 593,60 $
8981	JARDINAGE DE PIN BLANC ET PIN ROUGE MÉCANISÉ	2,5	hectares	2 402,50 $
8985	1RE ÉCL. COMM. RÉSINEUX PLANTATION DHP 9 À 15 CM - MÉCANIS	69,4	hectares	82 882,20 $
8986	1RE ÉCL COMM RÉSINEUX PLANTATION DHP 15,1 À 19 CM -MÉCANI	8	hectares	7 688,00 $
8987	1RE ÉCL. COMM. PLANTATION PIN BLANC ET ROUGE - MÉCANISÉE	3,7	hectares	3 729,45 $
TOTAL		**433,68**		**223 701,66 $**

Annexe III LES ÉTATS FINANCIERS CLOS AU 31 MARS 2018

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2018

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS
BOIS-FRANCS

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION	1
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	2
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	3
Évolution l'actif net	4
Bilan	5
Flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

M. Pierre Gaudet

Vice-président

M. Ghislain Leblond

Membres exécutifs

M. Gaston Martineau

M. David Boisvert

M. Jean-Marc Blais

Directeurs, Directrice

M. Marc-Antoine Belliveau

M. Éric Chartier

M. Stéphane Dionne

M. Yves Gauvreau

Mme Denise Gendron

Mme Caroline Houde

M. Mario Lyonnais

M. François Marcotte

M. André Morin

M. Alain Thibeault

Directeur général

M. Guy Larochelle

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Lemire Lemire
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS
SENC

Aux membres de l'**AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS,**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'**AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS,** qui comprennent le bilan au **31 mars 2018,** l'état des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnus du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'Organisme portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme. Une audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondation de l'opinion avec réserve

Les produits de contributions de l'industrie et de cotisations, ainsi que les charges pour les programmes sylvicoles ne se prêtent pas à un audit complet à l'aide de procédés d'audit généralement reconnus. En conséquence, l'audit de ces éléments s'est limité à la comparaison aux dépôts bancaires des recettes inscrites aux registres comptables. Par conséquent, nous n'avons pu déterminer si des ajustements auraient pu s'avérer nécessaires pour la période considérée et la période précédente en ce qui concerne les produits, les charges, l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges, l'actif à court terme et l'actif net.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe «Fondement de l'opinion avec réserve», les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'**AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS** au **31 mars 2018,** ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Lemire Lemire comptables professionnels agréés Senc

Par François Lemire, CPA auditeur, CA permis A112748

Warwick, le 21 juin 2018

33, rue Saint-Joseph
Warwick Qc
J0A 1M0
Tél. 819-358-3254
Fax 819-358-3269
lemirecpa@telwarwick.net

RÉSULTATS
exercice terminé le 31 mars 2018

	2018	2017
PRODUITS		
MFFP - Programme régulier	1 896 200 $	1 896 200 $
MFFP - Programme de mobilisation des bois	239 256	299 839
Ministère des Transports du Québec - Barrage Kelly	-	35 000
Contributions de l'industrie	300 849	324 528
Cotisations	800	850
Protocoles d'entente - Environnement Canada	28 522	88 025
Protocoles d'entente MRC de l'Érable	80 909	37 587
Protocoles d'entente Fondation de la Faune du Québec	22 972	11 476
Protocole d'entente CRÉCQ "Am. intégré des ressources du milieu forestier"	-	40 000
Protocole d'entente Énergie Valéro	-	508
Contribution - Municipalité de la Paroisse de Plessisville - Barrage Kelly	-	5 000
Contribution - Club de Golf de Plessisville - Barrage Kelly	-	5 000
Services professionnels rendus - MRC de Nicolet-Yamaska	1 125	4 427
Services professionnels rendus - MRC de l'Érable	18 357	13 382
Services professionnels rendus - Ville de Victoriaville	3 600	-
Services professionnels rendus - autres	7 101	2 500
Pénalités - Travaux non conformes	1 962	8 719
Remboursement destruction de travaux	1 499	-
Revenus d'intérêts et ristourne bancaire	9 658	4 777
TOTAL DES PRODUITS	2 612 810	2 777 818
CHARGES		
Programme régulier de mise en valeur des forêts privées	1 979 153	1 640 372
Programme de mobilisation des bois	223 702	281 798
Ententes de services - Barrage Kelly	767	112 678
Ententes de services - Milieux humides	1 378	7 674
Ententes de services - Sensibilisation espèces sensibles	8 937	2 486
Salaires et avantages sociaux	301 208	299 249
Frais de déplacement et de représentation	15 398	15 803
Papeterie, dépenses de bureau, assurances permis et télécommunication	25 373	23 135
Loyer	14 874	14 754
Publicité	565	662
Formation	1 515	1 392
Formation - propriétaires forestiers - transfert de connaissances	39 499	35 044
Entretien, réparation et frais d'expédition	5 256	5 402
Honoraires professionnels	2 553	2 499
Amortissement des immobilisations corporelles	2 254	2 627
Perte nette sur cession d'immobilisations corporelles	291	321
TOTAL DES CHARGES	2 622 723	2 445 896
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	**(9 913) $**	**331 922 $**

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
exercice terminé le 31 mars 2018

	Investi en immobili-sations	Non affecté	2018 Total	2017 Total
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	7 501 $	329 308 $	336 809 $	4 887 $
Excédent (Insuffisance) des produits par rapport aux charges	-	(9 913)	(9 913)	331 922
Acquisition d'immobilisations corporelles	785	(785)	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 254)	2 254	-	-
Perte nette sur cession d'immobilisations corporelles	(291)	291	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	**5 741 $**	**321 155 $**	**326 896 $**	**336 809 $**

BILAN
31 mars 2018

ACTIF

	2018	2017
À COURT TERME		
Encaisse	2 332 518 $	613 999 $
Débiteurs (note 3)	72 890	100 133
Charges imputables au prochain exercice	4 442	6 766
	2 409 850	720 898
IMMOBILISATIONS (note 4)	5 741	7 501
	2 415 591 $	**728 399 $**

PASSIF

À COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	489 527 $	329 167 $
Apports reportés (note 6)	1 599 168	62 423
	2 088 695	391 590
ACTIF NET (p. 4)		
Investi en immobilisations	5 741	7 501
Non affecté	321 155	329 308
	326 896	336 809
	2 415 591 $	**728 399 $**

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION:

_____, **administrateur**

_____, **administrateur**

FLUX DE TRÉSORERIE
exercice terminé le 31 mars 2018

	2018	2017
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds	4 167 208 $	2 807 318 $
Sorties de fonds	(2 457 494)	(2 457 666)
Intérêts encaissés	9 590	4 777
	1 719 304	354 429
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(785)	(776)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-	-
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 718 519	353 653
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	613 999	260 346
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	**2 332 518 $**	**613 999 $**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la somme de l'encaisse et du compte bancaire Avantage entreprise de l'entité.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2018

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme est constitué en vertu des articles 335 à 354 du Code civil, sous réserve des dispositions inconciliables du chapitre III de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q.A-18.1) et de son règlement intérieur, le 8 juin 2006. Il est un organisme de bienfaisance enregistré et est exempté de l'impôt sur le revenu. Sa mission est, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV), par le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de l'ICCA et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Utilisation d'estimations. La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges. Ces estimations sont revisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Les principaux éléments qui nécessitent l'utilisation d'estimations de la part de la direction sont:

- Les durées de vie utile des immobilisations aux fins de l'amortissement;
- Les provisions à l'égard des créditeurs comme les vacances courues à payer et les frais courus.

Constatation des produits. L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits d'exploitation provenant de l'activités Contribution de l'industrie sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services sont rendus au participant, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

L'organisme comptabilise ses intérêts selon la comptabilité d'exercice.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Ventilation des charges. L'Organisme se livre à plusieurs projets. Les charges de chacun des projets se composent de frais spécifiques, de frais des locaux et d'autres éléments directement rattachés à l'activité. Il assume également des frais de fonctionnement qui sont cummuns à l'administration de l'Agence ainsi qu'à chacun de ses projets concernés.

L'Organisation ventile une partie de ses charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'il a jugées adaptées à chaque type de charge et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges liées à la gouvernance et à l'administration ne sont pas ventilées, les autres charges de fonctionnement sont ventilées selon les clés de répartition suivantes:

- Les salaires et charges sociales sont répartis au prorata des heures travaillées de chacune des fonctions.

- Les autres charges sont réparties selon l'utilisation spécifique de chacune des fonctions.

Services reçus à titre de bénévole. L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre de bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

Immobilisations. Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels indiqués ci-dessous.

Elles sont aussi soumises à des tests de dépréciation.

	Taux
Mobilier de bureau	20%
Équipement informatique	30%
Équipement	30%

Instruments financiers. L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et des charges à payer.

Coûts de transaction. Les coûts de transaction sont ajoutés ou déduits aux fins de l'évaluation initiale de l'actif financier ou du passif financier.

Trésorerie et équivalent de trésorerie. La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde bancaire.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2018

3. DÉBITEURS

	2018	2017
Contribution de l'industrie	45 608 $	87 639 $
Autres comptes à recevoir	27 214	11 926
Sous-total - Débiteurs	72 822	99 565
Intérêts courus à recevoir	68	-
Taxes de vente	-	568
	72 890 $	**100 133 $**

4. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2018 Valeur nette	2017 Valeur nette
Mobilier de bureau	15 041 $	13 891 $	1 150 $	1 437 $
Équipement informatique	28 194	23 687	4 507	5 944
Équipement	1 270	1 186	84	120
	44 505 $	**38 764 $**	**5 741 $**	**7 501 $**

5. CRÉDITEURS

	2018	2017
Programme régulier de mise en valeur des forêts privées	446 916 $	282 723 $
Fournisseurs	6 349	6 212
Frais courus	3 918	2 499
Sommes à remettre à l'État	8 541	12 764
Salaires courus à payer	2 247	2 970
Vacances courues à payer	20 290	21 999
Sous-total - Créditeurs	488 261	329 167
Taxes de vente	1 266	-
	489 527 $	**329 167 $**

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2018

6. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées de projets spécifiquement identifiés mais qui, en vertu de sommes reçues au cours de l'exercice considé sont destinées à couvrir des charges de fonctionnement de l'exercice subséquent.

DÉTAILS:	2018	2017
MFFP - Programme Subvention 2018	1 576 000 $	- $
Protocole d'entente - Environnement Canada (Projet Lac St-Pierre)	17 525	-
Protocole d'entente - Envir. Canada (Sensibilisation espèces sensibles)	-	10 087
Protocole d'entente - MRC de l'Érable (Projet Mobilisation des bois)	-	55 319
Protocole d'entente - Fondation de la Faune (Milieux humides)	-	3 161
Protocole d'entente - Fondation de la Faune (Habitat du Pékan)	-	(6 144)
Services professionnels rendus - MRC de l'Érable (Journée forestière)	5 643	-
	1 599 168 $	**62 423 $**

7. RÉGIME COLLECTIF D'ÉPARGNE-RETRAITE

L'Agence Forestière contribue à raison d'environ 3,0 % de sa masse salariale annuelle afin de respecter ses obligations face au régime collectif.

8. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'Agence s'est engagée en vertu d'un bail à long terme de 5 ans débutant le 1er août 2014 et venant à échéance le 31 juillet 2019 avec une augmentation annuelle de l'indice des prix à la consommation du Québec selon statistique Canada + 1%, le taux d'augmentation ne pouvant être moindre que 1%. Les versements minimums estimatifs pour la durée restante du bail totalisent 17 876 $ et sont répartis de la façon suivante:

2018	13 385 $;
2019	4 491 $.

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'entité, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'organisme aux risques importants à la date du bilan d'ouverture, soit au 31 mars 2018.

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur l'encaisse et les débiteurs. L'organisme évalue de façon continue les débiteurs sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir et si nécessaire, les dépôts à terme sont investis auprès de grandes institutions financières, ce qui rend le risque de crédit négligeable.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2018

9. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Ce risque est réduit à cause des liquidités disponibles.

Les fournisseurs et charges à payer sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur. En date du 31 mars 2018, l'organisme ne court pas de risque de taux d'intérêt.

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2017 ont été reclassés afin de rendre leur représentation identique à celle de l'exercice 2018.

11. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Aucun évènement donnant ou ne donnant pas lieu à des ajustements n'est survenu entre la date de clôture et la date d'autorisation des états financiers.

Annexe IV LES REVENUS ET DÉPENSES PAR PROJET 2017-2018

	PG RÉGULIER	PPMV	PG MOB BOIS	SUBV 2018	PJT MOB BOIS	TRF CONN F.P.	ACTION CLIM.	RÈGLMT NY	JOURN FOR.	MULTIRESS.	TOTAL-AFBF
REVENUS											
Contributions Industries	300 849,47 $									- $	**300 849,47 $**
Contribution MFFP - prog rég.	1 879 200,00 $	17 000,00 $								- $	**1 896 200,00 $**
Contribution MFFP - Mobilisation des bois	- $		239 256,00 $							- $	**239 256,00 $**
Contribution MFFP - Subventions 2018	- $			1 576 000,00 $						- $	**1 576 000,00 $**
Cotisations membres	800,00 $									- $	**800,00 $**
Pénalités	1 961,84 $									- $	**1 961,84 $**
Protocole d'entente Fondation Faune Qc	- $									25 955,00 $	**25 955,00 $**
Protocole d'entente Énergie Valéro	- $									- $	**0,00 $**
Protocole d'entente Environnement Canada	- $									35 960,00 $	**35 960,00 $**
Protocole d'entente MRC Érable	- $					25 590,00 $				- $	**25 590,00 $**
Entente de services MRC Nicolet-Yamaska	- $							1 125,00 $		- $	**1 125,00 $**
Entente de services MRC Érable	- $								24 000,00 $	- $	**24 000,00 $**
Entente de services Ville de Victoriaville	- $									3 600,00 $	**3 600,00 $**
Entente de services Am.for. Coop. Wolfe	328,47 $						6 772,50 $			- $	**7 100,97 $**
Remboursement destruction travaux	1 499,15 $									- $	**1 499,15 $**
Revenus d'intérêt + ristournes	9 658,05 $									- $	**9 658,05 $**
Apports reportés de 2016-2017	*- $*				*55 318,92 $*					*7 103,71 $*	***62 422,63 $***
TOTAL DES REVENUS :	**2 194 296,98 $**	**17 000,00 $**	**239 256,00 $**	**1 576 000,00 $**	**55 318,92 $**	**25 590,00 $**	**6 772,50 $**	**1 125,00 $**	**24 000,00 $**	**72 618,71 $**	**4 211 978,11 $**
DÉPENSES											
Programme régulier conseillers	1 995 270,26 $									- $	**1 995 270,26 $**
Programme régulier propriétaires	- $									- $	**0,00 $**
Rejets de VO	(16 115,97) $		(7 467,20) $							- $	**(23 583,17 $)**
Mobilisation des bois	- $		231 168,86 $							- $	**231 168,86 $**
Travaux forêt-faune	- $									1 791,06 $	**1 791,06 $**
Entente de service	- $									9 290,67 $	**9 290,67 $**
Salaires + bénéfices marginaux	133 710,33 $	15 713,56 $	13 920,19 $		49 684,30 $	19 573,07 $	6 772,50 $	1 125,00 $	18 165,05 $	42 544,00 $	**301 208,00 $**
Frais de formation	1 275,33 $	215,92 $			23,60 $					- $	**1 514,85 $**
Transfert de connaissance	34 137,13 $					5 361,67 $				- $	**39 498,80 $**
Déplacement et représentation	8 883,97 $	487,63 $	1 634,15 $		2 844,82 $	655,26 $			191,87 $	700,63 $	**15 398,33 $**
Bureautique	2 788,85 $	12,84 $			286,03 $					163,80 $	**3 251,52 $**
Informatique	13 940,90 $	272,52 $			45,68 $					318,20 $	**14 577,30 $**
Equipement forestier	990,52 $				828,63 $					98,15 $	**1 917,30 $**
Assurances	3 702,31 $									- $	**3 702,31 $**
Permis, taxes et licences	34,00 $									- $	**34,00 $**
Honoraires professionnels	2 552,82 $									- $	**2 552,82 $**
Loyer et location de salle	14 873,90 $									- $	**14 873,90 $**
Télécommunications	3 073,54 $	297,53 $			355,70 $					81,32 $	**3 808,09 $**
Publicité	- $				564,93 $					- $	**564,93 $**
Frais d'expédition	733,50 $				685,23 $					106,34 $	**1 525,07 $**
Entretien ménager et autres	1 813,54 $									- $	**1 813,54 $**
Frais bancaires	- $									- $	**0,00 $**
Gains ou perte en immobilisations	290,71 $									- $	**290,71 $**
Mauvaises créances	- $									- $	**0,00 $**
Dépenses d'amortissements	2 254,00 $									- $	**2 254,00 $**
TOTAL DES DÉPENSES :	**2 204 209,64 $**	**17 000,00 $**	**239 256,00 $**	**- $**	**55 318,92 $**	**25 590,00 $**	**6 772,50 $**	**1 125,00 $**	**18 356,92 $**	**55 094,17 $**	**2 622 723,15 $**
Les revenus moins les dépenses :	***(9 912,66) $***	***- $***	***- $***	***1 576 000,00 $***	***- $***	***- $***	***- $***	***- $***	***5 643,08 $***	***17 524,54 $***	***1 589 254,96 $***
Apports reportés en 2018-2019				***(1 576 000,00) $***					***(5 643,08) $***	***(17 524,54) $***	***(1 599 167,62) $***

Bénéfices non répartis au début de l'exercice: *336 809,33 $*

Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice : ***326 896,67 $***

Immobilisations au 31 mars 2018: *(5 740,73 $)*

SOLDE NON AFFECTÉ DE L'AFBF : ***321 155,94 $***

États des revenus et dépenses par projet en date du 31 mars 2018

La contribution des industries inclut 6,76$ reçus pour des exercices antérieurs

Agence Forestière des Bois-Francs
227, rue Notre-Dame Est
Victoriaville (Québec) G6P 4A2
Téléphone : (819) 752-4951 Courriel : afbf@afbf.qc.ca
Site internet: www.afbf.qc.ca